

*bulletin municipal - édition du 2 avril 2025*



**Réception des forces vives et repas des aînés**

**Sécurisation de la rue de Thann**

**L'actu des associations**

**Tout Aspach en images**



6



- 3 édito : le mot du Maire
- 4 **Le mémo de Tout Aspach**  
horaires mairie, coordonnées
- 5 **Tout Aspach en bonne santé**  
pharmacies de garde  
numéros d'urgence
- 6 **Tout Aspach à la Mairie**  
6 comptes-rendus  
17 décès  
18 frelon asiatique
- 19 **Tout Aspach est informé**  
19 présentation du TEA  
20 sécurisation rue de Thann  
22 enquête publique PLUi
- 23 **Tout Aspach fête**  
23 naissances  
23 calendrier des fêtes  
24 grands anniversaires 2025
- 25 **Tout Aspach entreprend**  
25 CG Concept Paysage  
26 A&B Sur le Pouce
- 27 **Tout Aspach se passionne**  
27 sauvegarde du patrimoine historique  
28 petits compléments sur les éclipses
- 31 **Tout Aspach s'associe**  
31 ASCLA  
32 Pétanque Aspach  
33 Sax o'clock  
34 Amicale des Donneurs de Sang  
35 UNC
- 36 **Tout Aspach à l'école**  
36 remerciements  
37 carnaval est revenu  
38 randonnée sportive
- 40 **Tout Aspach en images**

5



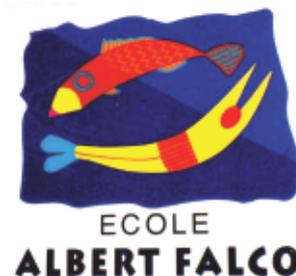
24



20

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE**  
**TOUS RESPONSABLES**

36



31



photos de couverture

repas des aînés le 5 janvier  
réception des forces vives le 4 janvier  
déco thème casino réalisée par les enfants du périscolaire  
médaillon : commémoration 11 novembre

L'information en temps réel est désormais transmise via Facebook et l'application gratuite **Illiwap** (qr\_code ci-contre).  
Nous n'utiliserons plus les anciens canaux SMS ou mail.

la commission info



Chères Aspachaises et chers Aspachois,

C'est avec une profonde émotion que je commence ce « Tout Aspach » que je souhaite en hommage à Pascal SCHURCH. Il nous a malheureusement quitté à la mi-janvier, à l'âge de 57 ans, laissant un vide difficile à combler. Agriculteur passionné, vice-président de l'association foncière de notre village et ancien conseiller municipal, Pascal était un personnage discret, mais généreux et toujours prêt à aider. Son engagement envers notre commune, son sens du devoir envers sa famille resteront gravés dans nos mémoires à jamais. Au nom du conseil municipal et en mon nom, je tiens à exprimer mes plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches et une pensée particulière pour Sabine, son épouse et Laurine et Hugo, leurs enfants. Pascal SCHURCH restera une figure importante de notre histoire locale.

La vie du village continue et pour ce qui le concerne, le chantier de la réfection de la rue des Jardins avance, bien que de manière délicate. L'accès au passage du théâtre est très étroit et difficile tout comme la rue elle-même. La première partie des travaux de voirie laisse la place aux travaux d'enfouissement des réseaux secs. Nous sommes conscients des nuisances occasionnées pour les riverains, mais il est essentiel que ces travaux soient réalisés dans les meilleures conditions possibles pour garantir la sécurité et le confort de tous. Je vous remercie de votre patience et de votre compréhension pendant cette période.

Sur le plan de la sécurité, plusieurs mesures sont en cours de réalisation sur la rue de Thann. Comme la création d'un rond-point à l'embranchement de la rue de la Libération ou encore le pré marquage d'un chaucidou qui débute au niveau de la rue des Alouettes. Ces aménagements ont été décidés pour la tranquillité des riverains et la sécurité de tous.

Sur le plan des loisirs et du bien-être de nos villageois, les travaux au niveau de l'ancien terrain de football se poursuivent. Suite aux suggestions de nombreux citoyens, nous aménageons cet espace pour le rendre plus convivial et adapté aux besoins de nos villageois. Sentier pieds nus, espace canin, espace vélos... Et de nouveaux terrains de pétanque verront bientôt le jour.

Je remercie aussi les personnes qui ont accepté d'installer et de gérer un piège sélectif à frelons asiatiques, pour le bien-être de tous mais également pour l'équilibre de la biodiversité.

Profitons de ce mot pour rappeler l'importance du respect de certaines règles concernant nos amis à quatre pattes. Il est impératif que les propriétaires de chiens veillent à les tenir en laisse, non seulement dans les espaces publics mais aussi lors de leurs balades sur les chemins et en forêt. En effet, la liberté laissée à ces animaux peut nuire aux promeneurs ou joggeurs mais également à notre environnement : en rendant l'herbe ou le foin impropre à la consommation notamment, pour le bétail de par les déjections dans les prairies. Ou encore en perturbant la faune sauvage, notamment par des attaques de chevreuils. Nous comptons sur votre coopération pour préserver notre cadre naturel.

Je terminerai ce mot par une heureuse nouvelle et l'annonce de l'ouverture à la rentrée prochaine d'une classe à l'école maternelle. Ainsi, les enfants seront moins nombreux par classe et se trouveront dans de meilleures conditions pour leurs apprentissages. J'en profite pour remercier l'équipe enseignante pour la qualité de son travail quotidien.

Je vous remercie pour votre implication et vos propositions constructives. Continuons ensemble à participer activement à la vie de notre village.

Fabien Schoenig

le mot du Maire



Inscription pour recevoir la version imprimée de Tout Aspach



<https://forms.gle/LyX1cACdfSLYq13g8>

Retrouvez tous les bulletins Tout Aspach entièrement en couleurs sur le site communal en flashant ce QRcode.





place de l'Eglise  
68130 Aspach

## La Mairie

### HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi 10h à 11h45  
13h30 à 15h30

Mardi 10h à 11h45  
17h à 20h

Jeudi 10h à 11h45  
13h30 à 15h30

Vendredi 10h à 11h45

### RAPPEL

Si vous ne pouvez pas vous rendre à la mairie à ces horaires, vous avez la possibilité de prendre rendez-vous par téléphone pour convenir d'un créneau qui vous arrange.

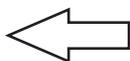
La permanence du mardi vous permet de prendre rendez-vous avec le Maire et/ou les adjoints pour discuter de problèmes particuliers.

### PERMANENCE DES ÉLUS

Mardi 19h à 20h  
Prendre rendez-vous par téléphone

### CONTACT

téléphone : 03 89 40 92 02  
messagerie électronique : [mairie@aspach.fr](mailto:mairie@aspach.fr)



### SITE COMMUNAL

[parole-aspach.fr](http://parole-aspach.fr)

### PIÈCES D'IDENTITÉ

Tous les détails et prédemands sur le site [ants.gouv.fr](http://ants.gouv.fr)  
Trouvez les créneaux horaires et les lieux sur <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/>



## Autres infos

### DÉCHÈTERIES D'ALTKIRCH, ILLFURTH, WALDIGHOFFEN

Horaires d'ouverture à compter du 1er janvier 2023

du lundi au vendredi \* : de 10h à 12h et de 13h30 à 17h  
samedi : de 9h à 18h en continu

\* Illfurth : fermé le mardi

Les badges peuvent être retirés dans les bureaux de la Communauté de Communes au quartier Plessier d'Altkirch, bâtiment 3, en présentant un justificatif de domicile. Une caution de cinq euros sera demandée.

Plus d'infos ici : <https://www.cc-sundgau.fr/vivre-et-habiter/decheteries.htm>

Horaires  
déchèteries



2025    avril    mai    juin    juillet

1	H	I	E	H
2	K	G	B	I
3	H	H	D	H
4	L	H	B	I
5	G	J	D	F
6	G	M	M	F
7	L	B	K	B
8	I	B	K	D
9	D	J	C	B
10	I	D	M	D
11	D	D	J	M
12	B	M	H	B
13	B	C	J	B
14	C	L	I	C
15	K	C	I	M
16	C	L	H	H
17	J	A	E	A
18	J	A	A	H
19	M	K	E	J
20	M	F	A	J
21	A	K	L	A
22	F	F	L	G
23	E	I	C	K
24	F	J	K	G
25	E	J	C	K
26	L	I	K	C
27	L	G	G	C
28	K	H	F	L
29	G	H	F	J
30	I	G	G	L
31		E		J

## Pharmacies de garde

En semaine (du lundi au samedi), les gardes vont de 19h à 22h ; les dimanches ou les jours fériés, de 9h à 22 heures.

Au-delà de 22h et uniquement pour les ordonnances urgentes, appeler la gendarmerie (17) qui préviendra le pharmacien de votre arrivée.

sous réserve de changements de dernière minute

## Allô Urgences

Pompiers : 18  
 SAMU : 15  
 Gendarmerie : 17  
 Veolia : 0969 323 554  
 EDF (service dépannage, n°Azur) : 0810 333 068  
 Urgence Sécurité Gaz (GRDF) 24h/24 : 0800 47 33 33  
 Communauté de communes\* : 03 89 08 36 20  
 Brigade Verte : 03 89 74 84 04  
 Allô Escroquerie : 0 811 020 217  
 Allô Service Public : 39 39  
 Allô enfance maltraitée : 0800 05 41 41 ou 119  
 Samu Social - secours aux sans abris : 0800 306 306 ou 115  
 Centre anti-poison : 03 88 37 37 37  
 Violence conjugale : 39 39 (numéro de téléphone pour les victimes et les témoins de violences conjugales du lundi au samedi de 8h à 22h et de 10h à 20h les dimanches et jours fériés).

\* la CCS n'est plus compétente pour l'éclairage public, pour une demande ou signalement à ce sujet veuillez contacter la mairie.

id	PHARMACIE	adresse	ville	téléphone
A	TURNANI	6 rue Jeanne d'Arc	ZILLISHEIM	03 89 06 19 77
B	DU SUNDGAU	10 rue de l'Ill	ALTKIRCH	03 89 40 90 08
C	MEUNIER	7 rue de Givet	ALTKIRCH	03 89 40 26 32
D	SAINT MORAND	1 rue Charles De Gaulle	ALTKIRCH	03 89 40 90 26
E	WEISENHORN	55 rue de Mulhouse	ILLFURTH	03 89 25 40 25
F	PORTE D'ALSACE	40e rue de Belfort	DANNEMARIE	03 89 25 04 14
G	EICH	23 rue du Chemin de Fer	DURMENACH	03 89 25 81 12
H	VALLEE DE L'ILL	16 rue de Lattre de Tassigny	HIRSINGUE	03 89 40 50 11
I	DU CHÂTEAU	10 rue de la Première Armée	FERRETTE	03 89 40 40 57
J	RISTERUCCI	23 rue de Bâle	DANNEMARIE	03 89 25 09 10
K	DE LA LARGUE	6 rue du GMA	SEPPOIS-le-BAS	03 89 25 60 37
L	BITSCH	1 rue d'Alsace	MONTREUX-VIEUX	03 89 25 24 65
M	DE LA PAIX	6 rue de la République	WALDIGHOFFEN	03 89 25 86 65

## Médecin de garde

Appeler le SAMU (15) qui est en charge de prendre contact avec le médecin de garde.



retrouvez les pharmacies de garde sur [pharma68.fr/gardes.php](http://pharma68.fr/gardes.php)



## Comptes-rendus de séances du conseil municipal

### SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2024

Le conseil municipal, convoqué le 10 octobre 2024, s'est réuni en séance ordinaire en date du 15 octobre 2024 à 20h00 à la mairie d'ASPACH, sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH.

Présents : Fabien SCHOENIG, Maire, Dominique STOESSEL, Céline STEVANOVIC et Alain WOLF, adjoints, Régis BRAND, Françoise MAY, Flavian BADELET, Juan-Carlo RODRIGUEZ, Salomé REICHLIN, Serge STIMPFLING, Julie SCHÖPPERLÉ, Frédéric FREYBURGER et Géraldine COGNARD-GROSS.

Juan-Carlo RODRIGUEZ quitte la séance à 22h00.

Excusés : Régis BRAND, Angélique LIDY qui donne procuration à Céline STEVANOVIC, Sandrine JOLY qui donne procuration à Dominique STOESSEL.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et donne lecture de l'ordre du jour.

#### Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du dernier PV
3. Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers
4. Rapport d'activité CCS 2023
5. Rapport annuel assainissement 2023
6. Rapport annuel déchets 2023
7. Rapport annuel eau potable 2023
8. Compte-rendu des commissions communales
9. Compte-rendu des commissions intercommunales
10. Divers

#### 1. Désignation du secrétaire de séance

Salomé REICHLIN est désignée secrétaire de séance, assistée par Madame Karen HEBDING.

#### 2. Approbation du dernier PV

Le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2024 n'appelant aucune observation, il est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.

#### 3. Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers

Les listes des DIA et des autorisations d'urbanisme sont présentées aux conseillers.

#### 4. Rapport d'activité Communauté de Communes Sundgau 2023

Le Maire rappelle qu'il appartient au Président de la CCS de présenter pour l'exercice 2023 un rapport d'activité.

Il appartient au Maire de présenter ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité 2023 de la Communauté de Communes Sundgau.

#### 5. Rapport annuel assainissement 2023

Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement

Le Maire rappelle qu'il appartient au Président de la CCS compétente en assainissement de présenter pour l'exercice 2023 un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Il appartient au maire de présenter ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

#### 6. Rapport annuel déchets 2023

Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets

Le Maire rappelle qu'il appartient au Président de la CCS de présenter pour l'exercice 2023 un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets.

Il appartient au maire de présenter ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets.

#### 7. Rapport annuel eau potable 2023

Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Le Maire rappelle qu'il appartient au Président de la CCS compétente en eau potable de présenter pour l'exercice 2023 un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Il appartient au maire de présenter également ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

## 8. Compte-rendu des commissions communales

Dominique STOESSEL : commission de l'information  
Le prochain bulletin Tout Aspach est en cours de rédaction.

Alain WOLF : commission environnement et commission patrimoine

- La commission patrimoine sera réunie à la RC, car il y a un problème de gouttière à l'arrière du bâtiment, les ouvriers communaux ne sont pas en mesure de procéder à la réparation. Il s'agit de replacer quelques tuiles et un chevron qui est pourri. Il est proposé de faire une journée de travail entre conseillers.

- Un nid de frelons asiatiques a été détruit dans le Jardin des Libellules. La population a déjà été informée du danger dans le dernier Tout Aspach, et un article paraîtra dans le prochain bulletin municipal. Il faudra acheter des pièges et faire de la prévention.

Céline STEVANOVIC : commission cadre de vie :

- La commission se réunira le 22 octobre prochain ; seront abordés les sujets suivants : rencontre des forces vives (4 janvier 2025), fête des aînés (5 janvier 2025), repas personnel-conseil municipal, aménagement du stade, commande d'arbres, décorations et embellissement du village, pancarte nid de cigognes et Saint Jean Népomucène.

- Il y a un nouveau club de pétanque qui occupera la MDA et les terrains.

- Réunion publique pour l'adressage : loi3DS, le 17 octobre 2024 à 19h30 (Route de Thann, Rue des Jardins et Rue des Bergers).

- La marche organisée par la commune et l'ASCLA a eu lieu samedi et a réuni une trentaine de marcheurs.

- Définir la date pour la réunion du calendrier de fêtes.

- 9 novembre 2024 : cérémonie du 11 novembre.

Céline STEVANOVIC : commission sécurité – mobilité

- La commission s'est réunie le 23 septembre dernier, afin de démarrer le projet de sécurisation des rues du village. Elle a réuni les membres de la commission ainsi que quelques habitants. La prochaine réunion aura lieu avec le prestataire Monsieur POIX. Points abordés :

- i. Priorité aux vélos (voies cyclables au chaucidou)
- ii. Écluses aux entrées et sorties du village
- iii. Passages piétons protégés (effet de ralentissement)
- iv. STOP-priorité à droite et cédez-le-passage
- v. Zones 30 marquées
- vi. Marquage des virages
- vii. Rond-point Rue de Thann / Rue de la Libération

## 9. Compte-rendu des commissions intercommunales

BRIGADE VERTE : Anniversaire des 35 ans de la Brigade Verte : Julie SCHÖPPERLÉ s'est rendue à Colmar à cette occasion. Les partenaires de la Brigade Verte étaient également présents : la L.P.O., la S.P.A. de Colmar, la S.N.A., la Fédération Départementale de Pêche et la Fédération Départementale de Chasse. Un bilan de l'action de la Brigade Verte au fil du temps a été présenté, ainsi que les diverses missions qui lui sont attribuées.

Communauté de Communes Sundgau : Urbanisme – PLUi secteur Altkirch – Vallée de Hundsbach : Dominique STOESSEL. Le but de ce nouveau PLUi est de limiter la consommation des E.N.A.F. (Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers). Sur le ban d'Aspach cela correspond à 2,5 hectares au total, classés actuellement comme constructibles. Mais sur ces 2,5 hectares, seuls 0,8 pourraient être conservés comme « constructibles », le reste devant être déclassé afin de garantir la sauvegarde des ENAF. Comme les critères déterminants les parcelles à conserver ou à déclasser n'ont pas été communiqués clairement aux élu.e.s, la question est reportée à une date ultérieure, en attendant de plus amples informations (plusieurs élu.e.s relèvent l'ironie d'une telle demande au vu des projets de zones d'activités et de zones commerciales qui se multiplient depuis plusieurs années).

Le prochain conseil de la Communauté des Communes aura lieu le vendredi 8 novembre.

## 10. Divers

Fabien SCHOENIG présente un bilan de la Marche Citoyenne du 12 octobre. Il y a eu peu de participant.e.s mais les personnes présentes étaient motivées et ont apprécié les parcours proposés (et notamment la possibilité de se rejoindre car les boucles se rejoignaient en certains points). Pour mémoire, il y avait trois boucles différentes, de 3, 5 et 10 kilomètres, qui permettaient de partir à la (re)découverte des alentours du village. La commune a participé à la mise en place des itinéraires et du balisage, tandis que l'ASCLA a géré les inscriptions ainsi que la buvette et la collation proposées aux randonneurs et aux randonneuses à la fin de la marche.

Géraldine COGNARD signale que sur la petite route entre Hirsingue et Wittersdorf il y a eu une importante migration de batraciens au cours du mois de septembre. Malheureusement, cette migration n'a pas du tout été prise en charge par les autorités compétentes : les communes et la Brigade Verte, contactées par Mme COGNARD, se sont renvoyé la balle, arguant notamment que la taille et les abords de la chaussée ne permettaient pas la mise en place de filets (comme aux abords de l'hôpital Saint-Morand par exemple). La route n'a pas non plus été fermée durant la nuit, comme cela est normalement le cas lors de ces migrations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23 heures.

## SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2024

Le conseil municipal, convoqué le 05 novembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire en date du 12 novembre 2024 à 20h00 à la mairie d'ASPACH, sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH.

Présents : Fabien SCHOENIG, Maire, Dominique STOESSEL, Céline STEVANOVIC et Alain WOLF, adjoints, Régis BRAND, Sandrine JOLY, Flavian BADELET, Françoise MAY, Juan-Carlo RODRIGUEZ, Serge STIMPFLING, Julie SCHÖPPERLÉ, Frédéric FREYBURGER et Géraldine COGNARD-GROSS.

Excusés : Angélique LIDY qui donne procuration à Céline STEVANOVIC, Salomé REICHLIN qui donne procuration à Julie SCHÖPPERLÉ.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et donne lecture de l'ordre du jour.

### Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du dernier PV
3. Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers
4. Emprunts
5. Renouvellement d'engagement à la certification forestière PEFC
6. Redevance pour l'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz
7. Redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux public de distribution gaz exploités par GRDF
8. Création de poste - CDD
9. Rapport annuel eau potable SIAEP 2023
10. Compte-rendu des commissions communales
11. Compte-rendu des commissions intercommunales
12. Divers

### 1. Désignation du secrétaire de séance

Céline STEVANOVIC est désignée secrétaire de séance, assistée par Madame Karen HEBDING.

### 2. Approbation du dernier PV

Le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2024 n'appelant aucune observation, il est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.

### 3. Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers

Les listes des DIA et des autorisations d'urbanisme sont présentées aux conseillers.

### 4. Emprunts

Monsieur le Maire présente aux conseillers le tableau d'analyse des offres relatives au prêt relais de 250 000.-€ et au prêt à LT de 434 000.-€.

Après délibération, l'unanimité des conseillers décide d'adhérer à l'Agence France Locale et de retenir les

conditions suivantes :

- Prêt relais sur deux ans au taux de 2,94% (remboursement trimestriel)
- Prêt LT sur 15 ans au taux de 3,42% (remboursement trimestriel)

Adhésion à AFL

à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

1. d'approuver l'adhésion de la commune d'ASPACH à l'Agence France Locale – Société Territoriale ;
2. d'approuver la souscription d'une participation au capital de l'Agence France Locale – Société Territoriale d'un montant global de 3 800 euros (l'ACI) de la commune de Aspach.

3. d'autoriser l'inscription de la dépense correspondant au paiement de l'ACI au chapitre 26 [section Investissement] du budget de la commune d'ASPACH ;

4. d'autoriser le Maire à procéder au paiement de cette participation au capital de l'Agence France Locale - Société Territoriale et selon les modalités suivantes :

Année 2024 1 300 Euros

Année 2025 1 300 Euros

Année 2026 1 200 Euros

5. d'autoriser le Maire à signer le contrat de séquestre si ce compte devait être ouvert pour le versement des tranches d'apport en capital ;

6. d'autoriser le Maire à signer l'acte d'adhésion au Pacte à l'issue du Conseil d'Administration de l'Agence France Locale – Société Territoriale qui actera l'entrée formelle au capital de la commune d'ASPACH ;

7. d'autoriser le Maire à prendre et/ou signer tous les actes et documents nécessaires à l'adhésion et à la participation de la commune de Aspach à l'Agence France Locale – Société Territoriale ;

8. de désigner Fabien SCHOENIG en sa qualité de Maire, et Dominique STOESSEL en sa qualité de 1er adjoint, en tant que représentants titulaire et suppléant de la commune d'ASPACH à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale ;

9. d'autoriser le représentant titulaire de la commune d'ASPACH ou son suppléant à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions d'appels d'offres, Conseil de Surveillance, Conseil d'Orientation, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions ;

10. d'octroyer une garantie autonome à première demande (ci-après « la Garantie ») de la commune d'ASPACH dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale (les Bénéficiaires) :

- le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2024 est égal au montant maximal des emprunts que la commune d'ASPACH est autorisé(e) à souscrire pendant l'année 2024,

- la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenus par la commune d'ASPACH pendant l'année 2024 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours,

- la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou

par la Société Territoriale ;

- si la Garantie est appelée, la commune d'ASPACH s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de cinq jours ouvrés ;

- le nombre de Garanties octroyées par le Maire au titre de l'année 2024 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et sous réserve que le montant maximal de chaque Garantie soit égal au montant tel qu'il figure dans l'engagement de garantie.

11. d'autoriser le Maire ou son représentant, pendant l'année 2024, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la commune d'ASPACH, dans les conditions définies ci-dessus, conformément au modèle présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexe ;

12. d'autoriser le Maire à :

- prendre et/ou signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la garantie autonome à première demande accordée par la commune d'ASPACH aux créanciers de l'Agence France Locale bénéficiaires des Garanties ;

- engager toutes les procédures utiles à la mise en œuvre de ces actes et documents ;

13. d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes offres, après avoir pris connaissance en tous ses termes de l'offre établie par l'Agence France Locale, Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire, dont le siège social est situé 112 Rue Garibaldi, 69006 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 799 379 649, et après en avoir délibéré,

Décide d'autoriser Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire de la commune d'ASPACH, à signer un contrat de prêt avec l'Agence France Locale selon les caractéristiques suivantes :

Article 1 : Principales caractéristiques du prêt relais

- Montant du contrat de prêt : 250 000 EUR
- Date de débloqué des fonds : 16 décembre 2024
- Durée totale : 2 ans
- Fréquence : Trimestrielle
- Taux fixe : 2,94%
- Frais de dossier : Néant

Article 2 : Principales caractéristiques du prêt long terme

- Montant du contrat de prêt : 434 000 EUR
- Date de débloqué des fonds : 16 décembre 2024
- Durée totale : 15 ans
- Fréquence : Trimestrielle
- Taux Fixe : 3,42%
- Frais de dossier : Néant

Article 3 : Étendue des pouvoirs du signataire

Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire de la commune d'ASPACH est autorisé à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, à toutes formalités, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

## 5. Renouvellement d'engagement à la certification forestière PEFC

Objet : Certification de la gestion forestière durable des forêts

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité pour la commune de s'engager (ou de renouveler son engagement) au processus de certification PEFC afin de :

- Valoriser les bois de la commune lors des ventes ;
- Accéder aux aides publiques en lien avec la forêt ;
- Bénéficier d'une meilleure visibilité de la bonne gestion mise en œuvre en forêt ;

- Participer à une démarche de filière en permettant à nos entreprises locales d'être plus compétitives.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De s'engager (ou de renouveler son engagement) dans la certification de gestion durable des forêts PEFC pour une durée illimitée, pour l'ensemble des surfaces forestières que la commune d'ASPACH possède dans la région Grand Est.

- De s'engager à donner le détail des surfaces forestières de la commune : celles sous aménagement forestier et celles hors aménagement le cas échéant. Pour ces dernières, la commune s'engage à déclarer aux autorités compétentes (DDT) toute coupe réalisée sur celles-ci. En tout état de cause, elle s'engage à respecter l'article R124.2 du code forestier.

Total de surface à déclarer : 55,14 ha sous aménagement.

- De respecter les règles de gestion forestière durable\* en vigueur et de les faire respecter à toute personne intervenant dans la forêt.

- D'accepter le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence les règles de la gestion forestière durable\* sur lesquelles il s'est engagé pourront être modifiées. Une fois informé de ces éventuels changements, il aura le choix de poursuivre son engagement ou de résilier son adhésion par courrier adressé à PEFC Grand Est.

- D'accepter les visites de contrôle en forêt par PEFC Grand Est et l'autorise à titre confidentiel à consulter tous les documents, conservés à minima pendant 5 ans, permettant de justifier le respect des règles de gestion forestière durable\* en vigueur.

- De mettre en place les actions correctives qui seront demandées par PEFC Grand Est en cas de pratiques forestières non conformes sous peine d'exclusion du système de certification PEFC.

- D'accepter que cette participation au système PEFC soit rendue publique.

- De respecter les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci.

- De s'acquitter de la contribution financière auprès de PEFC Grand Est.

- D'informer PEFC Grand Est dans un délai de 6 mois et fournir les justificatifs nécessaires en cas de modification des surfaces forestières de la commune.

- De désigner le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et signer les documents nécessaires à cet engagement.

\* Règles de gestion durable : PEFC/FR ST 1003 1 : 2016 et PEFC/FR ST 1003 3 : 2016

## 6. Redevance pour l'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz

Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par un décret du 25 avril 2007.

M. le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales. Il propose au Conseil

- de fixer le taux de la redevance pour occupation du domaine public à hauteur de 100 % du plafond de 0,035 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus.
- que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1 et de l'indice d'ingénierie mesuré au cours des douze derniers mois précédant la publication de l'indice connu au 1er janvier de l'année N, ou tout autre indice qui viendrait à lui être substitué.

Le Conseil municipal, ayant entendu cet exposé et après avoir délibéré :

Adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

## 7. Redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux public de distribution gaz exploités par GRDF

Montant de la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution gaz exploités par GRDF.

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux de distribution de gaz a été formulé par un décret du 25 Mars 2015.

M. le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2015-334 du 25 Mars 2015 qui parachève le dispositif des redevances d'occupation et fixe le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire du domaine public. Il propose au Conseil :

- de fixer le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public suivant l'article 2 qui précise la formule : 0,35 €/mètre de canalisation prévu au décret visé cidessus.
- que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1 et de l'évolution de l'indice d'ingénierie mentionné à l'article R2333-117 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

Adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF.

## 8. Création de poste – CDD

Délibération portant création d'un emploi temporaire d'agent technique à pourvoir au titre d'un accroissement temporaire d'activité

Objet : Création d'un emploi temporaire d'agent technique

L'organe délibérant,

Sur rapport de l'autorité territoriale,

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un l'emploi temporaire d'agent technique relevant du grade d'agent technique, à raison d'une durée hebdomadaire de service de 14 heures (soit 14/35èmes), en raison d'un accroissement temporaire d'activité ;

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

Décide

Article 1er : Du 2 décembre 2024 au 31 janvier 2025, un emploi temporaire d'adjoint technique relevant du grade, à raison d'une durée hebdomadaire de service de 14 heures zéro minutes (soit 14/35èmes), est créé au titre d'un accroissement temporaire d'activité.

Article 2 : L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d'un agent contractuel sur cet emploi temporaire et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

## 9. Rapport annuel eau potable SIAEP 2023

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

## 10. Compte-rendu des commissions communales

Alain WOLF : commission environnement et commission patrimoine

La commission s'est réunie le 2 novembre à la réserve communale ; le bâtiment est-il nécessaire ? Oui car il permet de stocker du matériel. Le bureau vide sera proposé à l'AGS pour leur permettre d'entreposer une partie de leur matériel.

D'après le plan cadastral, il est possible de faire le tour du bâtiment. Le noisetier appartient à la commune, mais ses branches déplacent les tuiles. Elles seront taillées.

Le colombage menace de tomber, il manque des tuiles, certains chevrons sont mouillés et pourris.

L'idéal serait de refaire la couverture mais cela a un coût élevé.

Solutions proposées :

- supprimer le barriérage, couper le noisetier, déposer les panneaux et les remplir, nouvel habillage, remplacer les chevrons pourris, remplacer la gouttière, remplacer les tuiles : coût élevé si travaux réalisés par une entreprise, beaucoup

de temps si travaux réalisés en régie.

- Supprimer le barriérage, couper le noisetier, renforcer les panneaux, remplacer une partie des chevrons pourris, remplacer la gouttière en gardant les crochets, remplacer les tuiles cassées : coût élevé si travaux réalisés par une entreprise, moins de temps si travaux réalisés en régie.

Frédéric FREYBURGER va fabriquer un portillon en bois entre les deux bâtiments.

L'abattage du noisetier sera réalisé par les ouvriers communaux.

Frédéric FREYBURGER, Alain WOLF, Serge STIMPFLING et Carlos RODRIGUEZ se proposent pour réaliser une partie des travaux avec l'aide des ouvriers communaux.

Céline STEVANOVIC : commission cadre de vie :

- Le repas du conseil municipal et du personnel aura lieu le mardi 17 décembre prochain.

- Deux jeux de société ont été commandés auprès du Pays du Sundgau (1 sera mis à la MDA).

- 9 novembre dernier : commémoration, de moins en moins de personnes présentes.

- Une nouvelle association de pétanque a été créée dans le village.

Céline STEVANOVIC : commission sécurité – mobilité

- 26 novembre prochain : 2e réunion du groupe de travail pour la sécurisation de la Route de Thann.

Dominique STOESEL : commission de l'information

- Le bulletin Tout Aspach a été distribué à environ 160 foyers de la commune.

- ILLIWAP compte 544 abonnés.

- Des devis pour les stores à l'école sont en cours.

## 11. Compte-rendu des commissions intercommunales

## 12. Divers

Des riverains font part de leur mécontentement à propos du ramassage des poubelles qui intervient souvent tard dans la journée. Une tournée a lieu dans d'autres villages avant ASPACH.

Il est demandé de faire un courrier au propriétaire des véhicules qui stationnent Rue du 26 novembre.

Un rappel sera fait au propriétaire du véhicule et des poubelles qui sont à côté de la RC.

Un renard fait actuellement des dégâts dans le village. La Brigade Verte et les chasseurs ont été prévenus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 heures 23.

## SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2024

Le conseil municipal, convoqué le 05 décembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire en date du 10 décembre 2024 à 20h00 à la mairie d'ASPACH, sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH.

Présents : Fabien SCHOENIG, Maire, Dominique STOESEL, Céline STEVANOVIC et Alain WOLF, adjoints, Angélique LIDY, conseillère déléguée, Régis BRAND, Sandrine JOLY, Françoise MAY, Flavian BADELET, Serge STIMPFLING, Julie SCHÖPPERLE, et Géraldine COGNARD-GROSS

Excusés : Juan-Carlos RODRIGUEZ qui donne procuration à Dominique STOESEL, Salomé REICHLIN qui donne procuration à Julie SCHÖPPERLE, Frédéric FREYBURGER qui donne procuration à Alain WOLF.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux.

Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du dernier PV
3. Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers
4. Huisseries de l'école
5. Sportif de l'année
6. Compte-rendu des commissions communales
7. Compte-rendu des commissions intercommunales
8. Divers

### 1. Désignation du secrétaire de séance

Angélique LIDY est désignée secrétaire de séance.

### 2. Approbation du dernier PV

Le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2024 n'appelant aucune observation, il est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.

### 3. Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers

Les listes des DIA et des autorisations d'urbanisme sont présentées aux conseillers.

### 4. Huisseries de l'école

Madame LIDY Angélique présente les travaux d'huisseries effectués à l'école élémentaire au courant de l'été 2024 et les prévisions des travaux pour 2025.

La globalité des travaux (2024 + 2025) a fait l'objet d'une demande de subvention DETR en janvier 2024. Cette dernière a été accordée à hauteur de 25% du projet (hors taxes) soit 32 000 €. Un acompte peut être demandé mais la totalité de la subvention sera versée à la fin des travaux.

Les devis pour les travaux envisagés en 2025 ont été effectués au printemps 2024. Afin de garantir les tarifs de ces devis, les sociétés concernées ont demandé la validation de ces derniers avant le 31/12/2024.

Travaux effectués en 2024		Travaux effectués en 2025	
Huisseries 2 salles de classe	54 056 €	Huisseries 1 salle de classe	27 028 €
Plafond couloir	12 187 €	Huisseries bureau de direction	13 326 €
Fenêtres sanitaires filles + garçons + couloir	16 482 €	Ossature bois SAS d'entrée	7 659 €
		Fenêtre SAS d'entrée	5 400 €
		2 x portes SAS d'entrée (cour + rue)	18 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>82 715 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>71 913 €</b>

L'ensemble des conseillers présents approuvent à l'unanimité la poursuite de ces travaux en 2025 et la signature des devis correspondants. Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2025 au compte 2313.

## 5. Sportif de l'année

Le Maire donne lecture du mail de la Communauté de Communes Sundgau concernant l'opération « Qui sera le sportif de l'année 2024 ? » qui annonce la première édition de l'événement « Qui sera le sportif de l'année 2024 ? », qui se tiendra le 6 mars 2025 au cinéma d'Altkirch.

Ce gala est une initiative visant à reconnaître et honorer un sportif de notre commune qui s'est distingué par ses performances ou des actions remarquables. Cet événement sera une occasion unique de se rassembler autour des valeurs du sport et de promouvoir ses bienfaits.

Objectifs de l'événement :

- Célébrer un talent sportif de la commune,
- Sensibiliser à l'importance de la pratique sportive pour le bien-être et la santé,
- Renforcer le lien social en créant des moments de partage et de convivialité.

Pourquoi participer ? La participation à cet événement permettra de :

- Créer une dynamique au sein de notre commune en renforçant le sentiment d'appartenance,
- Mettre en valeur les talents de notre commune,
- Inspirer les jeunes générations et encourager la pratique du sport.

Critères de sélection des sportifs : chaque commune est invitée à sélectionner un sportif de sa commune ou une équipe s'il s'agit d'un sport collectif (qui devra être représentée par une seule personne), licencié dans un club, ayant réalisé un acte sportif marquant ou ayant remporté un titre, même si ce sportif n'est pas affilié à une association sportive du territoire.

Organisation et calendrier du vote : les sportifs sélectionnés, les mairies ainsi que les habitants, via les réseaux sociaux et le site internet, voteront en ligne pour élire le sportif ou l'équipe de l'année.

Le catalogue ainsi que le formulaire de vote seront communiqués en début d'année.

- Ouverture des votes : début janvier.
- Clôture des votes : 11 février.

Communication : en janvier, le catalogue sera diffusé sur

tous les canaux de communication et les communes seront sollicitées afin de créer une véritable animation et synergie autour de l'événement. Un kit de communication sera fourni.

Afin de faire un appel aux candidats, une publication sur Facebook et sur le site internet ont déjà été effectués. À ce jour, il n'y a aucun retour. Un message sera posté sur Illiwap.

## 6. Compte-rendu des commissions communales

Alain WOLF : commission environnement et commission patrimoine

- La commission patrimoine s'est réunie à la réserve communale, au sujet des réparations nécessaires sur le bâtiment (tuiles, gouttière). La décision a été prise de procéder en interne aux travaux :

- Un portillon est en cours de fabrication par Frédéric FREYBURGER.

- Il remplacera la balustrade interdisant l'accès à l'arrière du bâtiment.

- Puis le noisetier à l'origine des dégâts sur la couverture sera abattu.

- Enfin, les réparations nécessaires pourront être menées ; remplacement d'une partie d'un chevron, re lattage, repose des tuiles, remplacement de la gouttière.

- À la suite de la visite de la commission sécurité à la salle polyvalente, un avis défavorable a été émis. Un travail est en cours afin de lever toutes les prescriptions notifiées (alarme, vanne gaz, réception travaux WC PMR + local de stockage...) avant une nouvelle visite de cette commission.

- Des devis sont en cours de chiffrage pour régulariser la situation administrative de l'église (sécurité incendie et accessibilité).

Angélique LIDY : Commission des affaires scolaires :

- Un des agents d'entretien a fait valoir ses droits à la retraite au 31/12/2024, départ à la retraite fêté lors du repas de Noël du personnel et du conseil municipal du 17/12/2024. Embauche en CDD d'une remplaçante depuis le 01/12/2024.

- Grève du personnel enseignant : le jeudi 05/12/2024, le personnel enseignant ainsi que l'ATSEM ont fait valoir leur droit de grève. La mairie a mis en place un Service Minimum d'Accueil, 13 enfants ont été accueillis sur la journée. Angélique LIDY remercie Karen HEBDING et Monique FAECHTIG (les secrétaires de mairie) pour leur aide précieuse à l'encadrement des enfants. Le Maire remercie Angélique LIDY pour l'organisation et l'encadrement des enfants toute la journée.

- Noël des enfants : distribution de cadeaux (livres) aux enfants de l'école primaire le lundi 16/12/2024 par le Maire et Angélique LIDY.

- Végétalisation de la cour de l'école élémentaire : devis et

plan en cours d'élaboration, ils seront présentés début 2025.  
- Le périscolaire a commencé un potager en permaculture en partenariat avec l'école et la Maison de la Nature.

Céline STEVANOVIC : commission cadre de vie :  
- Réunion des associations pour le calendrier des fêtes (en cours d'élaboration) le 19/11/2024.  
- Réunion d'information de l'association pétanque nouvellement créée, actuellement déjà 50 inscriptions.  
- Présentation de devis pour un barnum logoté « Aspach » prévu pour les cérémonies et éventuellement prêt aux associations aspachaises. Demande auprès d'Orange Bleu, questionnement par rapport à la sécurité, la stabilité et à la longévité du matériel proposé. Demande auprès de Vitabri, matériel plus résistant, robuste, étanche et rapide d'installation. Réflexion en cours quant à l'achat de ce matériel.

Céline STEVANOVIC : commission sécurité – mobilité  
- Pré-implantation du giratoire Rue de Thann à prévoir.  
- Prochaine réunion du Groupe de Travail Sécurité Rue de Thann : fin janvier- début février 2025.

Dominique STOESSEL : commission de l'information  
- Les devis pour les stores extérieurs de l'école élémentaire ont été réceptionnés. UNAFERM ne propose pas de stores. L'entreprise MJB propose un devis à 9 000 €. Un devis va être demandé à l'entreprise ARTZ à Waldighoffen.  
- Plafond Guidon interviendra le mercredi 18 décembre pour terminer les travaux du plafond de l'école élémentaire.

## SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2024

Le conseil municipal, convoqué le 12 décembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire en date du 17 décembre 2024 à 19h30 à la mairie d'ASPACH, sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH.

Présents : Fabien SCHOENIG, Maire, Dominique STOESSEL, Céline STEVANOVIC et Alain WOLF, adjoints, Angélique LIDY, conseillère déléguée, Régis BRAND, Sandrine JOLY, Flavian BADELET, Françoise MAY, Juan-Carlo RODRIGUEZ, Salomé REICHLIN, Serge STIMPFLING, Frédéric FREYBURGER et Géraldine COGNARD-GROSS.  
Excusés : Julie SCHÖPPERLÉ.

### 1. Désignation du secrétaire de séance

Angélique LIDY est désignée secrétaire de séance, assistée de Karen HEBDING.

### 2. Décision modificative

Décision modificative n°1  
Suite à l'adhésion à l'AFL (Agence France Locale) pour la contraction des prêts, Monsieur le Maire propose aux conseillers de procéder au virement de crédit suivant :

- débit compte 2152 : 1 300.-€
- crédit compte 271 : + 1 300.-€

afin de souscrire aux actions.

Après délibération, l'unanimité des conseillers présents adopte cette décision modificative.

### 7. Compte-rendu des commissions intercommunales

COPIL du PLUi : Dominique STOESSEL : Le PLUi actuel n'est pas compatible avec la loi climat. Définition en 2025 des zonages en tenant compte de la restriction par rapport aux ENAF. Les règles d'urbanisme vont évoluer au cours des prochaines années.

SIAEP : Dissolution du SIAEP entérinée. Discussion en cours au sein de la Communauté de Communes Sundgau concernant les puits d'Heimsbrunn.

Communauté de Communes Sundgau : Discussion autour des déchets et des déchets verts. Budget annexe déchets très élevé mais qui doit s'auto-financer.

### 8. Divers

- Fabien Schoenig informe les conseillers municipaux que la société COTEL est intervenue pour réparer le poteau téléphonique rue de l'Espérance (poteau abîmé suite aux dernières chutes de neige).

- Fabien Schoenig rappelle aux conseillers les différents événements festifs de cette fin d'année :

- Le 17/12 : repas de Noël du conseil municipal et des agents communaux au restaurant l'Atelier de Fred
- Le 04/01 : Forces vives
- Le 05/01 : Repas des aînés

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h43.

### 3. Divers

Solidarité avec la population de Mayotte :  
Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune d'ASPACH tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Après délibération, l'unanimité des conseillers présents décide de soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :  
Faire un don d'un montant de 500.- euros à la Protection civile FNPC – PANTIN.

Cette somme sera inscrite au BP 2025 au compte de fonctionnement 6574.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h45.

## SÉANCE DU 28 JANVIER 2025

Le conseil municipal, convoqué le 23 janvier 2025, s'est réuni en séance ordinaire en date du 28 janvier 2025 à 20h00 à la mairie d'ASPACH, sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH.

Présents : Fabien SCHOENIG, Maire, Dominique STOESSEL, Céline STEVANOVIC et Alain WOLF, adjoints, Angélique LIDY, conseillère déléguée, Régis BRAND, Sandrine JOLY, Flavien BADELET, Françoise MAY, Juan-Carlos RODRIGUEZ, Salomé REICHLIN, Serge STIMPFLING et Frédéric FREYBURGER, conseillers municipaux.

Juan-Carlos RODRIGUEZ quitte la séance à 22h00.

Excusés : Géraldine COGNARD-GROSS, Julie SCHÖPPERLÉ qui donne procuration à Salomé REICHLIN.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et leur propose d'observer une minute de silence en hommage à Pascal SCHURCH.

Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour.

### Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation des deux derniers PV
3. Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers
4. État d'assiette de la forêt communale – intervention de Monsieur BIDOLI
5. Protection sociale complémentaire – mandatement du Centre de Gestion
6. Poste d'agent d'entretien
7. Fongibilité des crédits
8. Acquisition d'une friteuse pour la salle polyvalente
9. Apport en capital AFL – tranche 2025
10. Convention de mise à disposition de matériel à la commune de HEIDWILLER
11. Compte-rendu des commissions communales
12. Compte-rendu des commissions intercommunales
13. Divers

1. Désignation du secrétaire de séance

Salomé REICHLIN est désignée secrétaire de séance, assistée par Karen HEBDING.

2. Approbation des deux derniers PV

Les procès-verbaux des séances des 10 et 17 décembre 2024 n'appelant aucune observation, ils sont approuvés par l'ensemble des conseillers présents.

3. Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers

La liste des autorisations d'urbanisme est présentée aux conseillers.

4. État d'assiette de la forêt communale – intervention de Monsieur BIDOLI

Monsieur le Maire remercie Monsieur BIDOLI, agent ONF, pour sa présence.

Ce dernier présente aux conseillers l'estimation de l'exploitation de la forêt communale :

Ventes : 61 045.-€ HT

Coût d'exploitation : 20 211,42€ HT

Les coupes 2025 sont terminées dans les parcelles 11 (Berg), 4 et 5 (contournement).

Toilettage des parcelles 4 et 5 : 2 330.-€.

À prévoir : création d'une place de dépôt parcelle 12 : un devis sera demandé à l'entreprise FRICK.

Mettre une benne de gravats vers le pont du contournement.

Prévision de l'état d'assiette 2026 : 65m3/ha,

Monsieur le Maire est autorisé à signer les différents documents présentés par Monsieur BIDOLI

5. Protection sociale complémentaire – mandatement du Centre de Gestion

Protection sociale complémentaire – mandatement du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin pour engager le dialogue social en vue de conclure un accord collectif local en matière de prévoyance.

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique a lancé le chantier de la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC).

Cette ordonnance a introduit le caractère obligatoire de la participation des collectivités au financement des garanties de PSC, destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès, auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent à compter du 1er janvier 2025.

Cette participation peut intervenir, au titre des contrats et règlements remplissant la condition de solidarité prévue à l'article L827-3 du CGFP :

- Soit à titre de contrats et règlements pour lesquels un label a été délivré dans les conditions prévues à l'article L310-12-2 du Code des assurances ;

- Soit dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation d'une durée de six ans.

La réforme de la PSC n'est, à ce jour, pas finalisée. Le dispositif réglementaire devrait être amené à se renforcer compte tenu des dispositions actées dans l'accord national collectif portant réforme de la PSC des agents publics territoriaux signé le 11 juillet 2023 entre les employeurs territoriaux et les organisations syndicales représentatives au CSFPT.

Pour être pleinement effectif, cet accord appelle une transposition législative et réglementaire.

Les conventions de participation sur le risque prévoyance doivent respecter les garanties minimales prévues par le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement.

L'accord collectif national du 11 juillet 2023, propose de revoir les minimums de garanties couvertes qui constitueront

l'éventuel nouveau panier de référence et de réévaluer la participation minimum de l'employeur à hauteur de 50 % au minimum de la cotisation de l'agent, dans le cas d'une souscription d'un contrat collectif à adhésion obligatoire.

Depuis le 1er janvier 2013, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin (CDG 68) a mis en place, au titre du risque prévoyance, deux conventions de participation successives. La convention de participation en cours arrive à son terme le 31 décembre 2025.

Aussi, dans cette continuité et conformément aux dispositions de l'article L827-7 du CGFP, le CDG 68 a décidé de mettre en œuvre, pour le compte des collectivités et établissements affiliés de son ressort, un marché public afin de choisir un organisme compétent au sens de l'article L827-5 du CGFP et conclure avec celui-ci, à compter du 1er janvier 2026, une convention de participation portant sur la garantie prévoyance.

Le CDG 68 a fait le choix d'anticiper en partie la transposition normative de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 en lançant une négociation avec des représentants des employeurs publics territoriaux et les organisations syndicales représentatives auprès des comités sociaux territoriaux de l'ensemble des collectivités et établissements affiliés du département, sur la base de sa compétence de négociation prévue par l'article L224-3 du CGFP pour les collectivités ne disposant pas d'un comité social territorial.

L'objectif de cette négociation est la conclusion d'un accord collectif local fixant les orientations du dossier de consultation des entreprises destiné à :

- répondre au plus près des besoins en couverture d'assurance des agents ;
- offrir un haut degré de protection du maintien de salaire à un coût maîtrisé ;
- assurer un pilotage du contrat collectif d'assurance dans le respect du dialogue social.

Sur la base de cet accord, le CDG 68 lancera au printemps 2025 un marché public pour la conclusion d'une convention de participation pour la prévoyance.

À l'issue de cette procédure de consultation, la collectivité conservera entièrement la liberté d'adhérer ou pas à la convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés. L'adhésion à un tel contrat se fera par approbation de l'assemblée délibérante et après signature d'une convention avec le CDG 68.

après en avoir délibéré,

Considérant l'intérêt de confier la procédure de marché public pour la conclusion d'un tel contrat au CDG 68 afin de bénéficier notamment de l'effet de la mutualisation, le conseil municipal :

- Mandate le CDG 68 afin de mener pour son compte, dans le cadre d'un accord de méthode, une négociation avec des représentants des employeurs publics territoriaux et les organisations syndicales représentatives auprès des comités sociaux territoriaux des collectivités et établissements affiliés, en vue d'aboutir à la conclusion d'un accord collectif local.
- S'engage à communiquer au CDG 68 les caractéristiques qualitatives et quantitatives des effectifs, nécessaires à la consultation.

- Prend acte que l'application de l'accord collectif local est subordonnée à son approbation par l'autorité territoriale.
- Prend acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra par délibération qu'à l'issue du marché public mené par le CDG 68, après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la collectivité gardant la faculté de ne pas adhérer au contrat collectif souscrit par le CDG 68.

## 6. Poste d'agent d'entretien

Délibération portant création d'un emploi temporaire d'agent technique à pourvoir au titre d'un accroissement temporaire d'activité

Objet : Création d'un emploi temporaire d'agent technique

L'organe délibérant,

Sur rapport de l'autorité territoriale,

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un emploi temporaire d'agent technique relevant du grade d'agent technique, à raison d'une durée hebdomadaire de service de 8 heures (soit 8/35èmes), en raison d'un accroissement temporaire d'activité ;

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

Décide

Article 1er : du 03 au 28 février 2025, un emploi temporaire d'adjoint technique relevant du grade, à raison d'une durée hebdomadaire de service de 8 heures zéro minutes (soit 8/35èmes), est créé au titre d'un accroissement temporaire d'activité.

Article 2 : l'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d'un agent contractuel sur cet emploi temporaire et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

## 7. Fongibilité des crédits

Monsieur le maire informe les membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Considérant que la collectivité a adopté par délibération du conseil municipal en date du 18 octobre 2022 la nomenclature M57 à compter du 1 janvier 2023 et que cette norme comptable s'appliquera au budget communal.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs

aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

## 8. Acquisition d'une friteuse pour la salle polyvalente

Monsieur le Maire informe les conseillers que l'AGS souhaite remplacer la friteuse de la salle polyvalente qui est défectueuse. L'AGS propose de participer à cet achat.

Après délibération, les conseillers, à l'unanimité, décident d'acquiescer à l'achat d'une friteuse à gaz chez AUDEBERT et décident de prévoir la somme de 5 800.-€ au compte 2188 du BP 2025.

La participation de l'AGS, soit 2 000.-€, fera l'objet d'un titre au compte 138.

## 9. Apport en capital AFL – tranche 2025

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il faudra prévoir au BP 2025 -compte d'investissement 271, la somme de 1 300.-€ correspondant à la 2e tranche d'apport en capital de l'Agence France Locale.

## 10. Convention de mise à disposition de matériel à la commune de HEIDWILLER

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite à une demande de la commune de Heidwiller d'emprunter la désherbeuse de la commune, il leur propose de signer une convention de mise à disposition de matériel.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 8 voix pour et 6 abstentions, autorise le Maire à signer la convention suivante :

Entre les soussignés :

Monsieur Gilles FREMIOT, Maire de la commune de HEIDWILLER, 8 Rue du Château, 68720 HEIDWILLER, agissant au nom de cette collectivité territoriale et dûment habilité par une délibération du Conseil Municipal prise en date du 21 octobre 2024, d'une part,

Et Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire de la commune d'Aspach, Place de l'Eglise. 68130 ASPACH, agissant au nom de cette collectivité territoriale et dûment habilité par une délibération du Conseil Municipal prise en date du 28 janvier 2025, d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : La commune d'ASPACH met à disposition de la commune de HEIDWILLER, de manière ponctuelle, le matériel technique municipal, avec chauffeur selon les besoins.

Article 2 : les consommables (brosses, carburant, produits utiles à l'utilisation des machines) sont à charge des communes qui effectuent les travaux avec le matériel prêté.

Article 3 : Les agents en mission dans une autre commune seront rémunérés par leur collectivité employeur. Les communes se réservent le droit d'avoir recours à la compensation par une créance de même nature ou pécuniaire.

Article 4 : Les conditions de travail des intéressés durant leur période de mise à disposition sont celles de l'établissement d'accueil. Les agents devront notamment être à jour de leurs autorisations de conduite, permis de conduire ou toute autre

habilitation nécessaire.

Article 5 : Lorsqu'un personnel est mis à disposition d'une autre collectivité, les actes de ce personnel engagent la responsabilité de la collectivité d'origine de la mise à disposition. Ainsi, en cas de dommages occasionnés aux tiers par les agents de la Commune de HEIDWILLER lorsqu'ils interviennent sur le territoire de la Commune d'ASPACH, seule la responsabilité de celle-ci sera susceptible d'être engagée. Les mêmes dispositions s'appliquent lorsqu'un agent de la Commune d'ASPACH intervient à HEIDWILLER.

Article 6 : La présente convention est prononcée pour la durée du mandat en cours.

Elle pourra être dénoncée par l'une ou l'autre partie s'il y a un déséquilibre dans le nombre de mises à disposition par l'une ou l'autre commune.

Article 7 : Tout litige portant sur la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Au moment de la mise à disposition du matériel, un état des lieux d'entrée et de sortie sera rédigé.

## 11. Compte-rendu des commissions communales

Angélique LIDY : Commission des affaires scolaires :

- La semaine précédant Noël, Monsieur le Maire et Madame LIDY ont amené les cadeaux aux enfants de l'école. Ils ont été accueillis avec chansons et poèmes.

- L'inscription des enfants nés en 2022 va débuter fin février.

Dominique STOESEL : commission de l'information

- Présentation de deux devis pour les stores de l'école élémentaire – la dépense sera inscrite au BP 2025 sous condition de crédits disponibles.

- Une lettre intermédiaire sera distribuée prochainement, il est notamment question du piégeage du frelon asiatique (dangereux pour l'homme, les abeilles). 15 pièges seront installés, les personnes volontaires souhaitant s'en occuper peuvent se déclarer en mairie. Le Haut-Rhin est le dernier département dans lequel se sont installés ces frelons, Aspach fait partie des 12 communes qui ont déclaré des nids.

Alain WOLF : commission environnement et commission patrimoine

- Rappel de la commission suite à la réunion à la réserve communale.

- Actions réalisées : pose du portillon fabriqué par Frédéric FREYBURGER (merci à lui), et abattage du noisetier (travail en régie).

- Poursuite des travaux avec la pose de l'échafaudage dès que la météo le permettra (remplacement des tuiles, nettoyage et réparation ou remplacement de la gouttière, maçonnerie du colombage).

- Commune Nature : la question est posée quant à son renouvellement et l'intérêt de la commune à rester dans cette démarche. La commune n'a rien de plus ou de mieux à présenter lors de l'audit, sauf peut-être les travaux de désimperméabilisation de la cour d'école. Monsieur WOLF appellera l'organisme et fera un retour lors de la prochaine réunion.

Céline STEVANOVIC : commission cadre de vie :

- Repas de début janvier : retours positifs.

- Club de pétanque :

o Ils ont accès aux vestiaires et aux toilettes extérieures.

o Une cinquantaine d'inscrits au club.

o Demande de création de 6 terrains supplémentaires (en propre régie) en contrebas de la MDA pour avis du conseil municipal : emprise : 12 x 18 m

Une convention sera établie pour les autoriser à utiliser ce domaine, et le remettre à l'état d'origine en cas de cessation de l'association.

- Préparation d'une exposition avec les artistes aspachois.
- Réflexion sur l'organisation d'un thé dansant avec les associations.
- Haut-Rhin propre et ateliers citoyens : courant avril.
- Réadressage : un point sera fait avec La Poste prochainement.
- Talus à aménager.
- Devis en cours pour un panneau.

Céline STEVANOVIC : commission sécurité – mobilité

- Une 3e réunion sera organisée.
- En cours : pré-implantation du giratoire Route de Thann/Rue de la Libération.
- Des panneaux annonçant les aménagements futurs seront installés.
- Les deux écluses à l'entrée du village côté Steiga seront remises en place.
- Prémarquage de places de parking Route de Thann.
- Des précisions seront apportées lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

## 12. Compte-rendu des commissions intercommunales

CCSundgau : mardi prochain aura lieu une réunion sur le PLUI – Dominique STOESEL représentera la commune.

## 13. Divers

La réunion de piquetage pour les travaux de la Rue des Jardins aura lieu le mercredi 29 janvier à 11h00.

M. Flavian BADELET signale qu'il y a régulièrement des dépôts de déchets devant la benne à verre au croisement de la rue de l'Espérance et de la Croix Rouge. Des gens laissent des sacs poubelles, des assiettes, des vases... De plus, lors de la manipulation pour vider la benne, il y a beaucoup de morceaux de verre qui tombent au sol et qui ne sont pas ramassés par les agents chargés de la collecte.

La société en charge sera mise au courant de ce problème.

M. Fabien SCHOENIG annonce que M. BRODBECK, le louvetier de notre secteur, a posé un piège (non légal) chez des particuliers, rue de Thann, afin d'essayer de capturer les renards qui vivent dans notre village. D'autres pièges seront probablement posés chez des particuliers rue de l'Espérance ou rue de la Croix Rouge. L'idée est de poser des pièges près des poulaillers. Le but de ces pièges n'est pas de tuer les animaux mais de les capturer pour les relâcher dans un milieu sans habitation, à une soixantaine de kilomètres d'ASPACH.

En attendant, il est conseillé de vérifier les clôtures des poules et de les renforcer si besoin, notamment pour empêcher le renard de passer dessous (pour plus d'informations :

<https://mes-poules.com/attaque-de-renard-comment-protéger-son-poulailler>).

Un renard est capable de se glisser dans un trou de la taille d'un DVD.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h15.

---

## Décès

30 octobre 2024

Christian WOEHREL

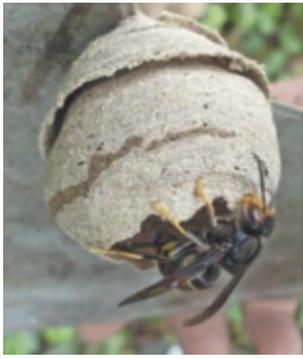
15 janvier 2025

Pascal SCHURCH



Toutes nos condoléances  
aux familles en deuil.

Très engagé dans la vie de la commune, Pascal SCHURCH a été conseiller municipal de 1995 à 2014 et était Vice-Président de l'Association Foncière.



## Frelon asiatique

Suite à la découverte et à la destruction d'un nid de frelons asiatiques dans le Jardin des Libellules la commune a fait l'acquisition de quinze pièges. Plusieurs villageoises et villageois ont répondu à l'appel lancé par la mairie pour installer ces dispositifs chez eux pour la campagne de piégeage des fondatrices. Merci à toutes et à tous !

Plateforme de signalement : [lefrelon.com](http://lefrelon.com)



le type de piège retenu par la commune est très sélectif et recommandé par les apiculteurs



répartition des pièges dans le village

## Recensement citoyen et JDC

Voici des liens pour s'informer au sujet du recensement citoyen (à faire à 16 ans) et de la Journée Défense et Citoyenneté :

<https://www.dailymotion.com/video/x902jsa>

<https://www.dailymotion.com/video/x902k20> ou QRcode ci-contre.



## Présentation du Territoire d'Énergie Alsace

Créé 1997 à l'initiative des communes, le Syndicat d'énergie Territoire d'Énergie Alsace regroupe 390 communes du Haut-Rhin et du Bas-Rhin ; ce qui représente environ 743 000 habitants.

En tant que membre, notre commune a confié à Territoire d'Énergie Alsace son « pouvoir concédant », c'est-à-dire la gestion des réseaux de distribution publique d'électricité et de gaz.

Au total, Territoire d'Énergie Alsace est propriétaire de plus de 10 800 km de réseaux électriques basse et haute tension et de plus de 2 300 km de réseaux de gaz.

### LES MISSIONS DE TEA

- Représenter les collectivités adhérentes pour tout ce qui concerne la distribution publique d'électricité et de gaz ;
- Vérifier que les Contrats signés avec EDF et ENEDIS, GRDF, ANTARGAZ ENERGIES, CALEO et GAZ DE BARR sont bien respectés ;
- Coordonner et cofinancer les travaux d'enfouissement des réseaux (câbles électriques, fibre, etc.) pour qu'ils soient réalisés efficacement et en toute sécurité ;
- Verser aux communes une large partie de la taxe liée à la consommation d'électricité sur leur territoire ;
- Aider les communes à gérer les redevances liées à l'utilisation de leur domaine public par les réseaux ;
- Subventionner le passage en LEDs de l'éclairage public et soutenir les projets de transition énergétique.

### ACTUALITÉ 2024 DE TEA

- La Communauté de Communes de Sélestat et dix communes du secteur d'Erstein ont adhéré au Syndicat ;
- À Morschwiller-le-Bas, la première canalisation de gaz fabriquée à partir de matériaux biosourcés a été installée par GRDF ;
- Une convention a été signée avec ENEDIS pour soutenir la transition écologique, notamment en décarbonant les chantiers et en renforçant les réseaux électriques face aux défis climatiques ;
- Plus de 700 dossiers de subvention aux particuliers traités dans le cadre du dispositif « Happy Gaz » ;



Travaux à Wolfersdorf (68) | Crédit photo : Territoire d'Énergie Alsace



11 rue du 1<sup>er</sup> Cuirassiers  
68000 COLMAR  
[www.te.alsace](http://www.te.alsace)





## Sécurisation de la rue de Thann

Chers villageois,

Nous dédions cette communication au projet de Sécurisation de notre Rue de Thann à ASPACH.

Après de nombreuses plaintes sur la circulation Rue de Thann, en particulier des excès de vitesse importants, nous avons en 2024 constitué un groupe de travail avec des habitants qui se sont fait connaître suite à notre appel aux bonnes volontés.

En effet depuis trois ans nous réalisons des essais divers et variés avec certains riverains.

Il nous a fallu attendre le renouvellement de la bande de roulement par la CEA pour démarrer de vrais travaux.

Ces essais, parfois non concluants, nous ont permis de conforter notre idée que sans aménagements physiques pour stopper la vitesse, rien ne saurait être concluant.

Comme déjà évoqué dans plusieurs Bulletins Communaux, diverses solutions ont été étudiées : feux tricolores récompenses, plateaux surélevés, priorités à droite, stops, zones 30, écluses simples, écluses doubles, places de parking, etc.

Le travail de la Commission Mobilité – Sécurité a été régulier et approfondi.

Le groupe de travail constitué en 2024 avec cette même Commission et des villageois nous a permis de faire plusieurs plans, plusieurs calculs d'implantations, et aujourd'hui les travaux peuvent démarrer.

À ce jour au vu des nombreuses plaintes, il est indispensable d'agir.

Nous nous devons de répondre aux citoyens, de protéger nos enfants, et nos cyclistes.

N'attendons pas un accident pour nous insurger.

Les vitesses mesurées par notre radar confirment que la situation doit changer.

Néanmoins, ce changement doit se faire en adaptant nos aménagements à notre village et à ses contraintes d'implantation.

À ce titre, voici un **résumé rapide des aménagements prévus** dans cette première tranche de travaux :

- marquage d'un **giratoire** en cours à l'intersection de la Rue de la Libération (calcul d'implantation par un Bureau d'Études) ;
- pose des **écluses** de la Steige : à l'identique, avec une zone tampon jusqu'au chaussidou\* ;
- pose d'un **chaussidou\*** après les écluses de la Steige ;
- **places de parking** avec obstacles physiques ;
- **écluses** simples à définir sur deux zones : étude en cours - tests à venir ;
- marquage de **zones 30** après le chaussidou (c'est-à-dire avant l'arrêt de bus Unaferm) et après le giratoire (côté Altkirch) ;
- marquage des **passages piétons** simples et d'autres aménagés : leds au sol, unicité de passage etc. – à définir ;
- aménagement des deux **arrêts de bus** par des STOP Rue de Thann (panneaux clignotants prévus !) ;
- aménagement de **priorités à droite** Rue du 26 Novembre, Rue des Bergers... (avec panneau clignotant d'annonce).

Merci à tous pour votre compréhension de ces travaux pour la communauté Aspachoise.

Merci au Groupe de travail qui se réunira encore avant l'été pour faire le point sur les travaux et les améliorations possibles.

### **Votre implication sur ce projet commun est à souligner.**

Elle a permis à nous tous de comprendre les contraintes de chacun, les a priori, et surtout d'aboutir à des choix au plus près de vos besoins.

Nous avons à cœur de protéger nos piétons, nos enfants, nos cyclistes et de circuler dans une Rue de Thann apaisée.

La sécurité est l'affaire de tous !

Céline STEVANOVIC



\* principe du chaussidou : voir page suivante

## LE CHAUSSIDOU OU CHAUSSÉE À VOIE CENTRALE BANALISÉE

### Un chaussidou, c'est quoi ?

Une chaussée à voie centrale banalisée ou chaussidou permet de matérialiser un espace pour les cyclistes, sur des routes trop étroites pour accueillir des aménagements cyclables classiques.

Elle partage la chaussée en trois voies :

- une voie centrale pour la circulation à double sens des véhicules motorisés : voitures, camions ou motos ;
- deux bandes cyclables latérales pour la circulation des vélos.

Le mot "chaussidou" est la contraction de "chaussée" et de "doux". C'est un concept qui vient de Suisse.

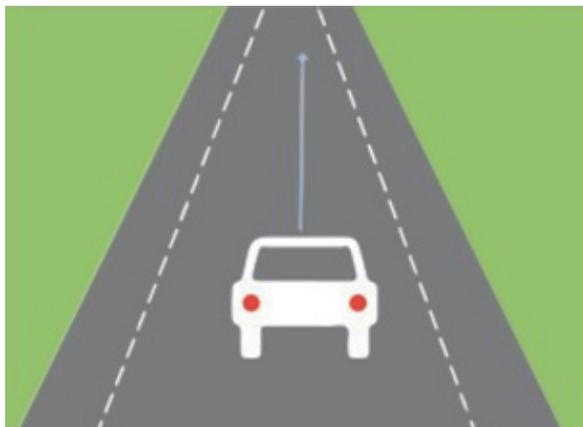
On utilise aussi le mot "chaucidou" pour "chaussée à circulation douce".

### Comment circuler ?

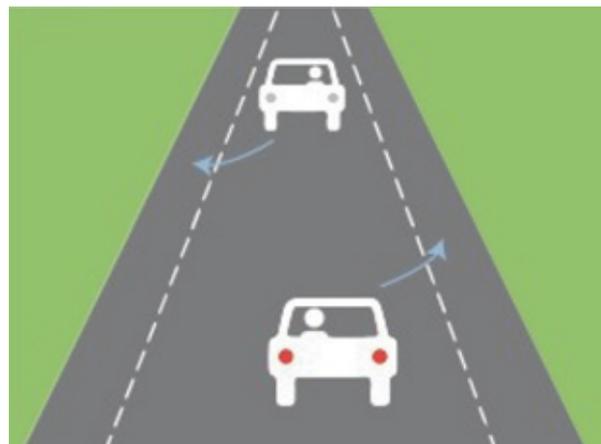
Voici les règles de circulation pour les automobilistes :

#### En voiture, trois cas de figure se présentent :

**1. La route est dégagée :** je circule au centre de la chaussée

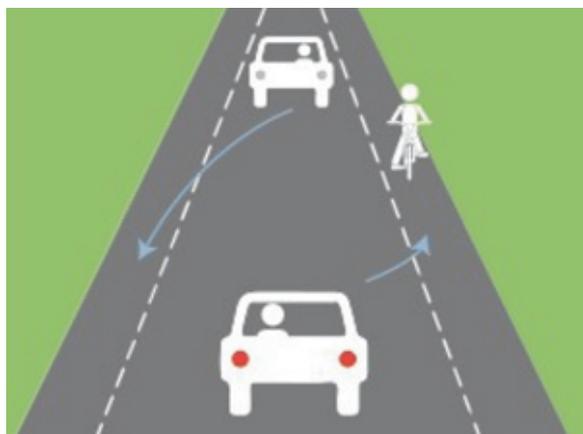


**2. Un véhicule se présente en face :** je me rabats sur la droite pour croiser le véhicule, tout en vérifiant qu'il n'y a pas de vélo sur la bande cyclable.



**3. Je croise un véhicule et il y a un vélo sur la bande cyclable :** je me rabats à droite sur la bande cyclable, je reste derrière le vélo, j'attends que le véhicule soit passé pour doubler le cycliste.

Une fois le cycliste doublé, si aucun véhicule ne se présente face à moi, je reste sur la voie centrale.



#### Les règles de circulation

- La voie centrale est pour tous les véhicules motorisés, donc motos, scooters, cyclomoteurs aussi ;
- Les « rives » sont réservées aux vélos et pour les croisements, et les piétons circulent sur le trottoir ;
- Il ne faut pas se stationner sur les rives ;
- Le dépassement d'autres véhicules est interdit.

## Autres travaux à venir

Aménagements du stade avec une amélioration de l'espace détente, un parc canin agilité, 6 terrains de pétanque supplémentaires et enfin un sentier aux pieds nus (photo en dernière page).

Nous sommes ravis avec les agents de pouvoir vous proposer chaque année un bel espace loisirs, détente, sport !



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUNDGAU**

## **ENQUETE PUBLIQUE**

**PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU**

**SECTEUR D'ALTKIRCH**

Par arrêté n°ARR-004-2025 du 24 mars 2025, le Président de la Communauté de Communes a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Secteur d'Altkirch.

À cet effet, Madame Yvette BAUMANN retraitée, a été désignée en qualité de Commissaire Enquêtrice par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

L'enquête publique se déroulera durant 30 jours consécutifs au siège de la Communauté de Communes Sundgau (Quartier Plessier - bâtiment 21, Avenue du 8ème Régiment de Hussards BP 19, 68131 ALTKIRCH Cedex) et en Mairies des communes concernées (ALTKIRCH, ASPACH, HEIMERSDORF, HIRSINGUE) aux jours et heures habituels d'ouverture, du 15 avril 2025 à 14h, au 15 mai 2025 à 16h30.

**La Commissaire Enquêtrice se tiendra à la disposition du public dans le pôle de service au 1 Ruelle des Tilleuls à ALTKIRCH aux horaires suivants :**

- Mardi 15 avril 2025 de 14h à 16h au pôle de service au 1 Ruelle des Tilleuls à Altkirch
- Mercredi 30 avril 2025 de 14h30 à 16h30 au pôle de service au 1 Ruelle des Tilleuls à Altkirch
- Jeudi 15 mai 2025 de 14h30 à 16h30 au pôle de service au 1 Ruelle des Tilleuls à Altkirch

Le maître d'ouvrage du projet de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal est la Communauté de Communes Sundgau (Quartier Plessier - bâtiment 21, Avenue du 8ème Régiment de Hussards BP 19, 68131 Altkirch Cedex).

Au terme de l'enquête publique et de la remise du rapport des conclusions de la Commissaire Enquêtrice, le Conseil Communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Secteur d'Altkirch.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les pièces du dossier sont consultables en version papier au siège de la Communauté de Communes et en Mairies de ALTKIRCH, ASPACH, HEIMERSDORF, HIRSINGUE aux jours et heures habituels d'ouverture. Les pièces du dossier peuvent également être consultées par voie dématérialisée sur le site internet de la Communauté de Communes Sundgau :

<https://cc-sundgau.fr/cadre-vie/procedures-d-urbanisme/procedures-en-cours>

Un poste informatique est mis à disposition du public pendant la durée de l'enquête au siège de la Communauté de Communes Sundgau.

Les observations sur le projet de modification n°1 du PLUi du Secteur d'Altkirch pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés au siège de la Communauté de Communes et en Mairies des communes concernées.

Elles peuvent également être adressées par écrit à l'attention de la Commissaire Enquêtrice, au siège de l'enquête : Communauté de Communes Sundgau (Quartier Plessier - bâtiment 21, Avenue du 8ème Régiment de Hussards BP 19, 68131 Altkirch Cedex), ou par mail à l'adresse : [urbanisme@cc-sundgau.fr](mailto:urbanisme@cc-sundgau.fr)

À l'issue de l'enquête publique, la Commissaire Enquêtrice transmettra au Président son rapport avec ses conclusions motivées, qui seront mis à la disposition du public aux heures et jours d'ouverture des bureaux, et sur le site internet suivant, <https://cc-sundgau.fr> pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, ainsi qu'à la Préfecture du Haut-Rhin sur le site internet suivant : Enquêtes publiques - Actualités - Les services de l'État dans le Haut-Rhin.

## Naissances

19 octobre 2024	Charles STOECKLIN de Thiebaud STOECKLIN et de Lûna DEBBICHE
11 novembre 2024	Alessio DEL BEN de Michaël DEL BEN et de Alison TOSCH
23 décembre 2024	Rose MAIA SCHINDLER de Mickaël SCHINDLER et de Céline MAIA
30 décembre 2024	Linoa LE BIGOT de Alexandre LE BIGOT et de Marie MAZAJCZIK
05 janvier 2025	Peato TAFILI de Taniela TAFILI et de Fatima MISIMOA
23 janvier 2025	Mia ALBINO de Julien ALBINO et Justine FUTSCH



Félicitations aux heureux parents et bienvenue à ces nouveaux Aspachois !

## Calendrier des fêtes

**Théâtre français** : « Star en campagne » de Yvon Taburet  
Vendredi 28 et Samedi 29 à 20h15

### Avril

**Théâtre français** (suite)  
Vendredi 04 et Samedi 05 à 20h15  
Vendredi 11 et Samedi 12 à 20h15  
Dimanche 13 à 15h

Samedi 5 : **vente brioches Donneurs de Sang**  
Dimanche 13 : **randonnée ASCLA**  
Dimanche 13 : **repas APL**  
Date à convenir : **Journée citoyenne**

### Mai

Samedi 10 : **célébration Armistice**  
Dimanche 11 : **marché aux puces Conseil de Fabrique**  
Dimanche 18 : **randonnée ASCLA**  
Vendredi 23 : **don du sang** (16h30 à 19h30)

### Juin

Vendredi 13 : **kermesse de l'école Albert Falco** avec repas barbecue organisé par les **Parents d'élèves** et les **Donneurs de Sang**  
Week-end 20 au 22 : **marche ASCLA**  
Dimanche 22 : **1<sup>ère</sup> Communion** à Carspach  
Dimanche 22 : **Fête de la Musique Sax o'Clock** à la Guinguette Moonshine  
Date à confirmer : **garden party Pétanque Aspach**

### Juillet

Dimanche 20 : **randonnée ASCLA**

### NOTEZ AUSSI

Une **matinée citoyenne** le **26 avril**, informations détaillées à venir dans vos boîtes aux lettres.

À la rentrée, un **thé dansant** et une **exposition de nos artistes aspachois**, surprise...

Et peut-être une autre édition de notre marche aspachoise...

Le calendrier des fêtes 2025 est disponible sur le site communal ou à la mairie.

## Les grands anniversaires en 2025

### JANVIER

Mme REICHLIN Liliane Marie Antoinette, 86 ans (19/01/1939)

### FÉVRIER

M. SCHOENIG Pierre André, 87 ans (05/02/1938)  
M. STOESSEL Raymond, 89 ans (07/02/1936)  
Mme KIEN Monique, 80 ans (12/02/1945)  
Mme SCHOENIG Marie Thérèse, 93 ans (15/02/1932)  
Mme STOESSEL Jeannette, 89 ans (19/02/1936)  
M. BRAND Bernard, 81 ans (19/02/1944)  
Mme STOESSEL Denise Marie Hélène, 86 ans (25/02/1939)

### MARS

M. BOHRER Thiebaut Joseph, 82 ans (04/03/1943)  
Mme GANSER Frida Marie, 90 ans (06/03/1935)  
Mme MARAVIGLIA Monique, 89 ans (07/03/1936)  
M. BREZAULT Michel Henri Jean, 85 ans (18/03/1940)  
M. OTTIE Jean Pierre Léon, 89 ans (18/03/1936)  
Mme STOESSEL Yvette Josee, 88 ans (22/03/1937)  
Mme BRAND Marie Claire, 82 ans (25/03/1943)  
Mme LUTTRINGER Marie Marthe, 83 ans (26/03/1942)  
M. REICHLIN François Joseph, 85 ans (27/03/1940)  
M. PILLAUD Jean Yves, 82 ans (31/03/1943)

### AVRIL

Mme PFAUWADEL Léonie Anne Sophie, 93 ans (02/04/1932)  
M. EBY Gilbert François Joseph, 82 ans (05/04/1943)  
Mme LEDY Suzanne Marcelle, 89 ans (10/04/1936)  
M. FRANCOIS Bernard René José, 83 ans (16/04/1942)  
Mme FRANCOIS Christine, 82 ans (17/04/1943)  
M. HELMER Jean Jacques Marcel, 86 ans (21/04/1939)  
Mme STOESSEL Jeanne Marie, 82 ans (26/04/1943)

### MAI

M. WALTZER Richard, 84 ans (01/05/1941)  
M. CHRUSTEN Roger, 90 ans (02/05/1935)  
Mme METZGER Monique Marie, 82 ans (09/05/1943)  
Mme HUEBER Marie Louise, 86 ans (11/05/1939)  
Mme MARTIN Jeanne, 96 ans (12/05/1929)  
Mme DOMELAND Odette, 86 ans (17/05/1939)  
Mme BURG Y Christiane Marie Anne, 83 ans (27/05/1942)  
Mme FREYBURGER Monique Antoinette, 87 ans (27/05/1938)  
Mme STOESSEL Suzanne, 102 ans (28/05/1923)  
Mme MEYER Françoise, 81 ans (28/05/1944)

### JUIN

M. MULLER Ernest Morand, 86 ans (02/06/1939)  
M. ALLEK Mustafa, 80 ans (02/06/1945)  
Mme BIENTZ Jacqueline Odile, 95 ans (16/06/1930)  
Mme KUEN Marianne, 80 ans (24/06/1945)

### JUILLET

M. SCHLEGEL Michel Léon Antoine, 85 ans (10/07/1940)  
Mme STORCK Ilse, 86 ans (11/07/1939)  
M. MARTIN Michel Xavier, 82 ans (11/07/1943)  
Mme SCHWECHLER Nicole, 80 ans (13/07/1945)  
Mme EICHER Marie Madeleine, 91 ans (22/07/1934)  
Mme SCHUFFENECKER Yvette, 80 ans (22/07/1945)  
M. EBY Alphonse, 84 ans (30/07/1941)

### AOÛT

Mme BREZAULT Marie Josephe, 81 ans (06/08/1944)  
Mme MARTIN Marie Rose, 81 ans (11/08/1944)  
Mme DEYBER Suzanne Marie Alice, 90 ans (12/08/1935)  
Mme BROBST Monique Hélène, 87 ans (19/08/1938)  
Mme SCHURCH Marie Louise, 95 ans (24/08/1930)

### SEPTEMBRE

Mme LAUNET Juliette, 86 ans (03/09/1939)  
Mme OTTIE Annette, 85 ans (03/09/1940)  
M. BURG Y Henri Joseph, 84 ans (10/09/1941)  
M. EBY Arsène Henri, 80 ans (10/09/1945)  
Mme CHEVALLET Annie, 80 ans (16/09/1945)  
M. MEYER Arthur, 85 ans (19/09/1940)  
Mme SCHERRER Irène Jeanne, 80 ans (22/09/1945)

### OCTOBRE

Mme STOESSEL Marie Louise, 92 ans (01/10/1933)  
Mme BRONCEL Michelle Suzanne Marie, 83 ans (03/10/1942)  
M. VAILLANT Maurice, 80 ans (03/10/1945)  
Mme PAROLINI Raymonde Monique, 86 ans (11/10/1939)  
M. GANSER Hubert Eugène, 86 ans (30/10/1939)

### NOVEMBRE

Mme OTTIE Anne Marie Colette, 89 ans (04/11/1936)  
Mme STIMPFLING Marie Anne, 86 ans (06/11/1939)  
M. KUEN Bernard Gérard, 85 ans (06/11/1940)  
M. PAROLINI Antoine Etienne, 82 ans (06/11/1943)  
Mme KRAEMER Yvette Andrée, 87 ans (14/11/1938)  
M. HASSAN Jean Pierre Christian, 84 ans (17/11/1941)  
M. KRAEMER François, 86 ans (21/11/1939)  
Mme MANTOANI Suzanne Catherine, 91 ans (25/11/1934)

### DÉCEMBRE

Mme BURG Y Germaine Marthe, 93 ans (07/12/1932)  
M. LEDY Paul Joseph, 80 ans (17/12/1945)  
M. STOESSEL Gérard, 92 ans (21/12/1933)  
M. BRAND Jean Paul, 83 ans (24/12/1942)  
Mme ELLENBACH Jacqueline, 88 ans (25/12/1937)  
Mme MULLER Christiane Odile, 83 ans (28/12/1942)  
M. DELOMPRE Daniel, 81 ans (30/12/1944)



Repas des aînés janvier 2025

## C.G. Concept Paysage

### DÉCOUVREZ L'UNIVERS HAUT DE GAMME DU PAYSAGE ET DE LA PISCINE EN BÉTON LORS DE NOS PORTES OUVERTES

CG Concept Paysage & Mondial Piscine vous ouvrent leurs portes les 26 et 27 avril au 106 rue de Thann à ASPACH ! Venez découvrir notre savoir-faire en aménagement paysager et construction de piscines. Profitez de conseils personnalisés, d'idées inspirantes et d'offres exclusives.

Une petite restauration ainsi que diverses animations seront proposées pour faire de cet événement un moment convivial.

Nous vous attendons nombreux !





# PORTES OUVERTES

**ANIMATIONS - PROMOTIONS - RESTAURATION**

**ASPACH**  
106 RUE DE THANN

**26-27  
AVRIL 2025**

## A&B SUR LE POUCE : Une aventure familiale au service de la gourmandise

Présentation de notre société

### À propos de A&B SUR LE POUCE

Créée en octobre 2024, A&B SUR LE POUCE est le fruit de l'union de deux passionnés : Annick GUTZEIT et Robert GAUTHIER, plus connu sous le nom de Bob. Située à Rougemont-le-Château dans le département du Territoire de Belfort (90), notre société se spécialise dans la vente de produits de boucherie et de charcuterie de qualité.

### Les fondateurs

Annick GUTZEIT et Robert GAUTHIER sont frères et sœur. Après plusieurs années d'expérience en boucherie charcuterie pour Annick et en gestion pour Bob, ils ont décidé de réunir leurs compétences complémentaires pour lancer cette nouvelle aventure. Leur objectif commun est de rester au contact direct des clients, de les satisfaire au mieux et de répondre positivement à leurs attentes aussi souvent que possible.

### Nos valeurs

A&B SUR LE POUCE repose sur des valeurs fortes :

- Satisfaction client : Être à l'écoute des clients et répondre à leurs besoins.
- Esprit de famille : Une entreprise familiale où l'implication et la conscience professionnelle sont primordiales.
- Rigueur et professionnalisme : Offrir des produits de qualité, servis avec rigueur.
- Défi et aventure : Toujours se surpasser et relever de nouveaux défis.

### Nos tournées

Retrouvez Annick et Bob à bord de leur camion rouge aux emplacements suivants :

- Lundi à partir de 16h30 : Place de l'ancienne gare - Rougemont-Le-Château
- Mercredi à partir de 16h30 : Parking anciennement Adam - Axe Principal de Lauw
- Jeudi à partir de 16h30 : Rue principale - Hirtzbach (direction Largitzen)

Et pour les tournées porte à porte :

- Jeudi : Fulleren, Strueth, Saint-Ulrich, Altenach, Dannemarie...
- Vendredi : Bettendorf, Ruederbach, Carspach, Heidwiller, Spechbach-le-Haut, Spechbach-le-Bas...
- Samedi : Altkirch, Aspach...

06 09 96 02 99

[contact@ab-surlepouce.fr](mailto:contact@ab-surlepouce.fr)



# Sauvegarde du Patrimoine historique d'Aspach : 1914-1918

## ARTICLE : 3/2025

par Jean-Claude SCHIEHLE

En 2025, 110 années nous séparent déjà de l'évacuation des habitants d'Aspach, le 15 décembre 1915 vers le Bas-Rhin et l'Allemagne d'Outre Rhin, certains dans leurs familles du Haut Rhin.

En 2015, lors de la commémoration du centième anniversaire de l'évacuation du village d'Aspach et de ses habitants lors la première guerre mondiale, des énigmes sont restées sans réponses.

Sur le monument aux Morts d'Aspach figurent les noms de 15 soldats aspachois, dont un soldat totalement inconnu par les habitants !

Ce soldat :

le nom de Grunenberger Gustave mort le 17/06/1916 est mal orthographié et la date de son décès est incorrecte.

Les recherches historiques effectuées à ce jour, grâce à la précieuse assistance d'une passionnée d'histoire, Suzanne BRUCHLEN, ont permis de trouver un document aux Archives Municipales d'Altkirch qui atteste de sa vraie identité.

En réalité il s'agit du soldat Grienenberger Gustave Joseph né le 08 février 1886 à Franken. Son épouse née Schmitt Pauline est née le 17 février 1892 à Franken et leur fils Ludwig Gustave est né le 17/08/1912 à Altkirch.

Cette famille originaire de Franken est arrivée à Aspach le 16 mai 1914 en provenance d'Altkirch. (Source Archives Municipales d'Altkirch).

Le S/Officier Grienenberger Gustave a été mobilisé dans la Réserve d'Infanterie du Régiment allemand Nr 250 dans la 5ème compagnie. (Sources de notre expert Jürgen Ehret, son site : Sundgaufront).

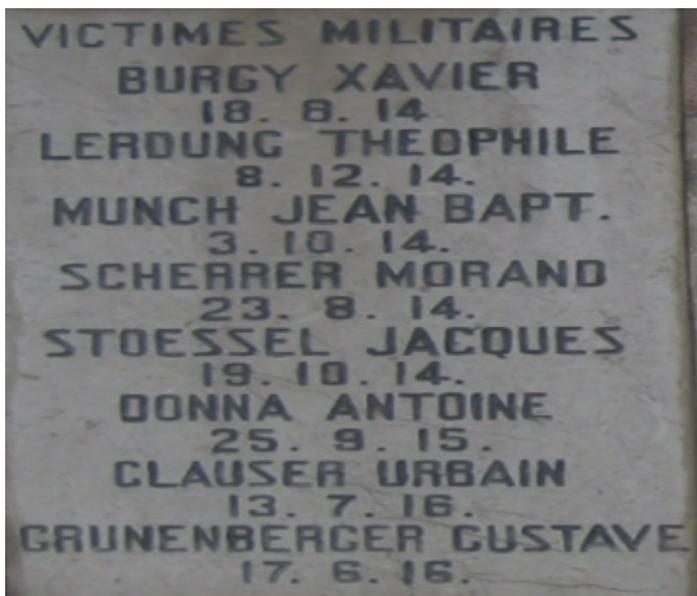
Le 05 mai 1916, la Mairie de Franken a enregistré l'acte de décès Nr 4 du S/Officier Grienenberger Gustave, 30 ans, catholique, demeurant à Franken. Il a été tué par balles à la tête et dans la poitrine, à Blisniki en Russie, en date du 23 mars 1916.

(Source Registre de Décès de la Mairie de Franken).

En mars 1916, la bataille du Lac Narach (Biélorussie) a opposé 350 000 soldats russes à 75 000 soldats allemands.

En 15 jours, la défaite russe s'est soldée par la perte d'environ 110 000 soldats russes contre la perte de 20 000 soldats allemands dont le soldat alsacien Grienenberger Gustave.

Le nom de Grienenberger Gustave 1886-1916 figure également sur le Monument aux Morts du village de Franken.



monument aux morts d'Aspach



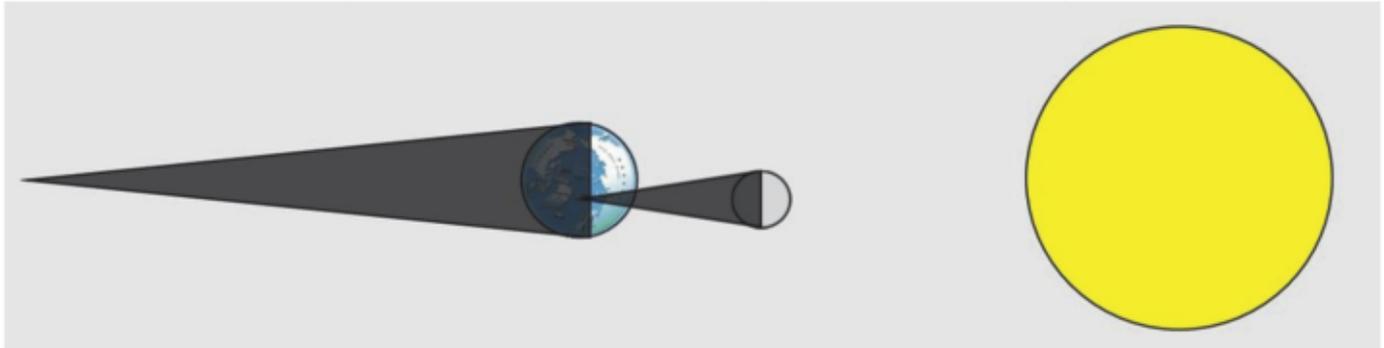
monument aux morts de Franken

Merci pour vos informations et photos, contact : SCHIEHLE Jean Claude Tel : 03 89 40 16 80

## Petits compléments sur les éclipses

Les éclipses de Lune et de Soleil résultent du mouvement de la Lune autour de la Terre et de celle-ci autour du Soleil

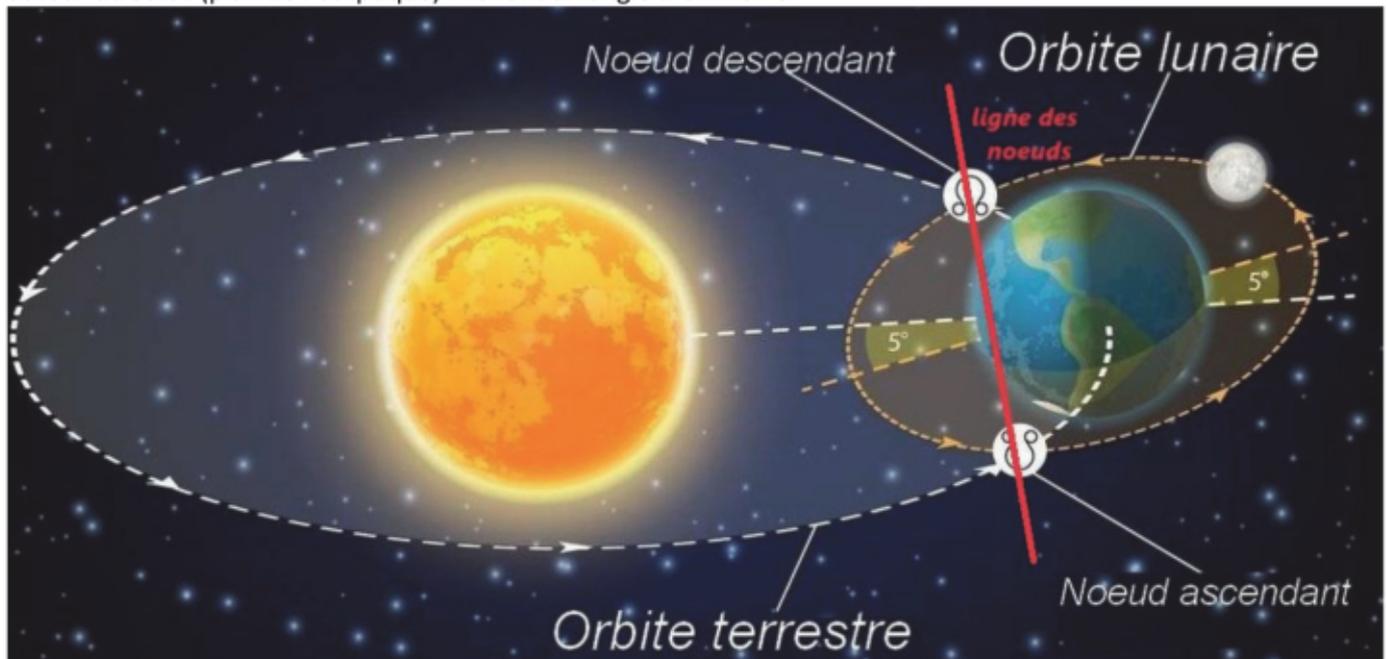
Il peut arriver que la Lune s'interpose entre la Terre et le Soleil et cache **pour une petite partie** des Terriens le Soleil qui devient invisible. Cela se passe lors d'une **Nouvelle Lune**. Ce phénomène s'appelle **éclipse de Soleil**



Il peut aussi arriver que la Terre s'interpose entre la Lune et le Soleil et cache **pour la moitié** des Terriens la Lune. Cela se passe lors d'une **Pleine Lune**. Ce phénomène s'appelle **éclipse de Lune**



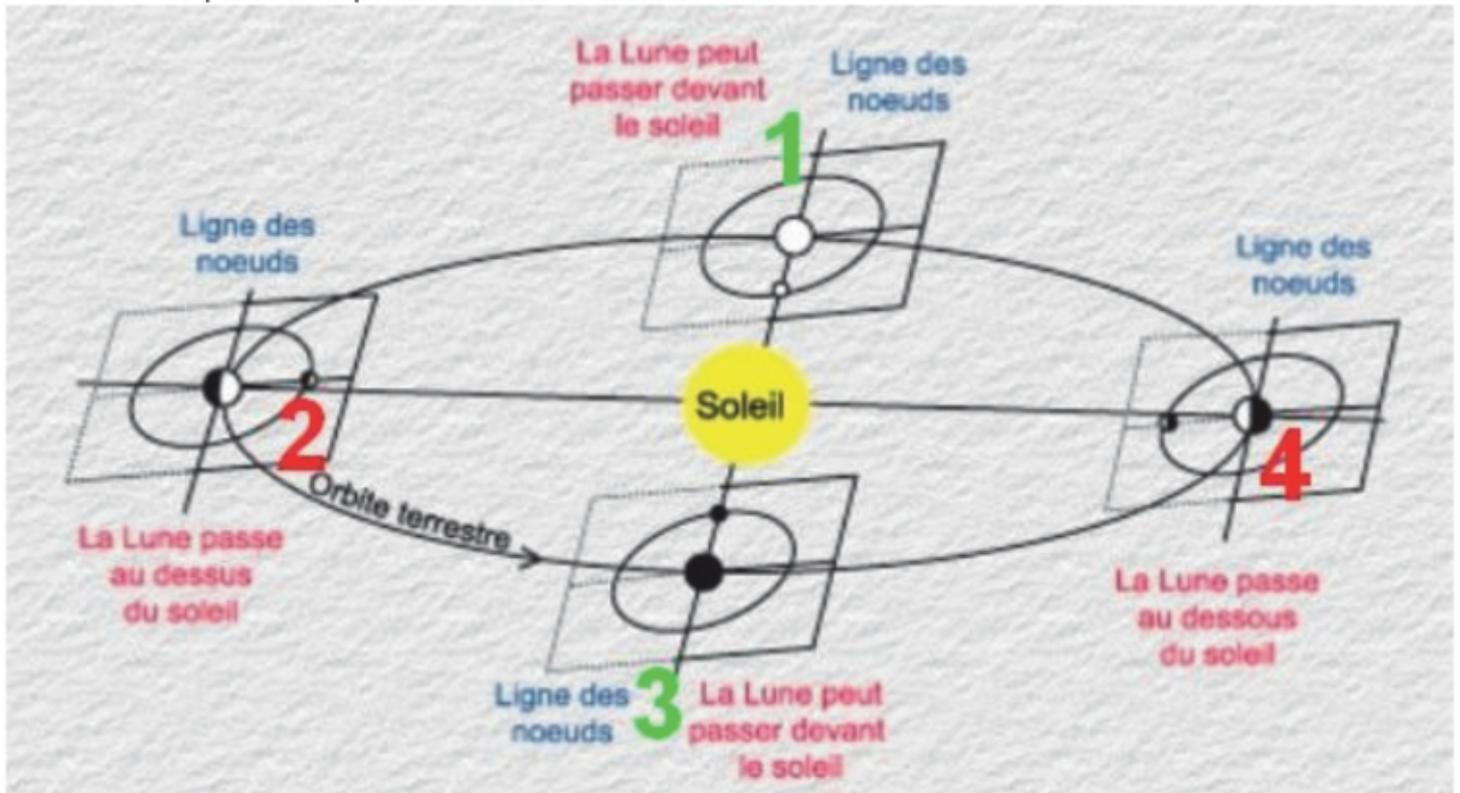
Il devrait donc y avoir une éclipse de Soleil à chaque Nouvelle Lune et une éclipse de Lune à chaque Pleine Lune ce qui n'est pas le cas car le plan de révolution de la Lune autour de la Terre n'est le plan de révolution de la Terre autour du Soleil (plan de l'écliptique) ! Ils font un angle d'environ  $5^\circ$



L'intersection entre ces deux plans est appelée **ligne des noeuds**

Une éclipse solaire ou lunaire ne peut donc se produire que si Soleil Terre et Lune sont **dans le même plan (celui de l'écliptique)** et donc que la Lune soit quasi à un de ses deux noeuds

Examinons cela pour les éclipses solaires sur le schéma ci-dessous



Au cours d'une année la Terre fait un tour du Soleil « entraînant » avec elle la Lune et la ligne des nœuds lunaires. Un nœud lunaire sera aligné avec la Terre et le Soleil dans les positions 1 et 3 ; il y aurait donc une éclipse solaire ou une éclipse lunaire tous les 6 mois ? Dans les positions 2 et 4 la Lune passera au-dessus ou en-dessous du Soleil ! Mais ce n'est pas aussi simple !

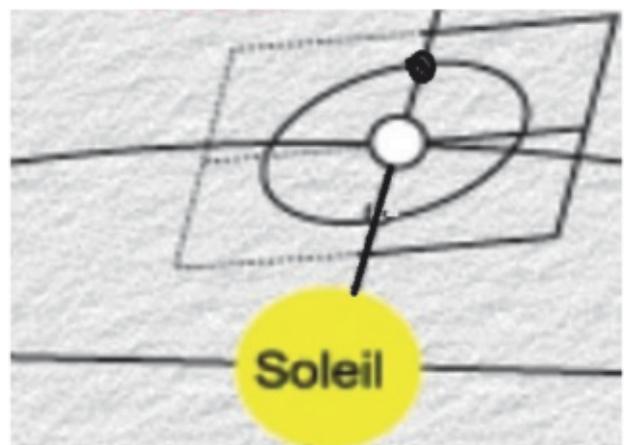
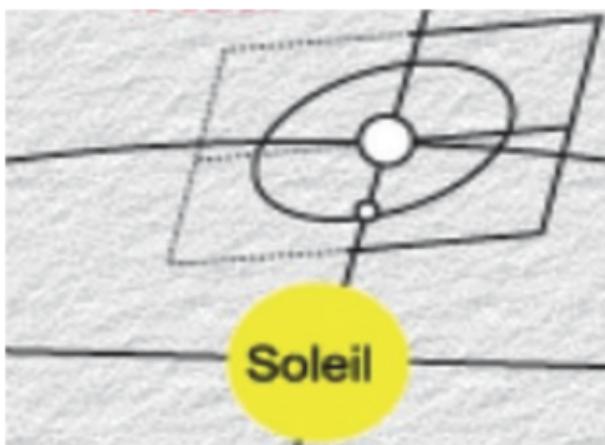
\* la Lune, la Terre et le Soleil ne sont pas des points, ont un certain volume, et il peut donc y avoir une éclipse **aux environs** de ces moments.

\* on comprend ci-dessous qu'une éclipse solaire (Nouvelle Lune) **peut être suivie** environ 15 jours après d'une éclipse lunaire (Pleine Lune) ou réciproquement

Eclipse solaire

suivie 15 jours après

d'une Eclipse lunaire

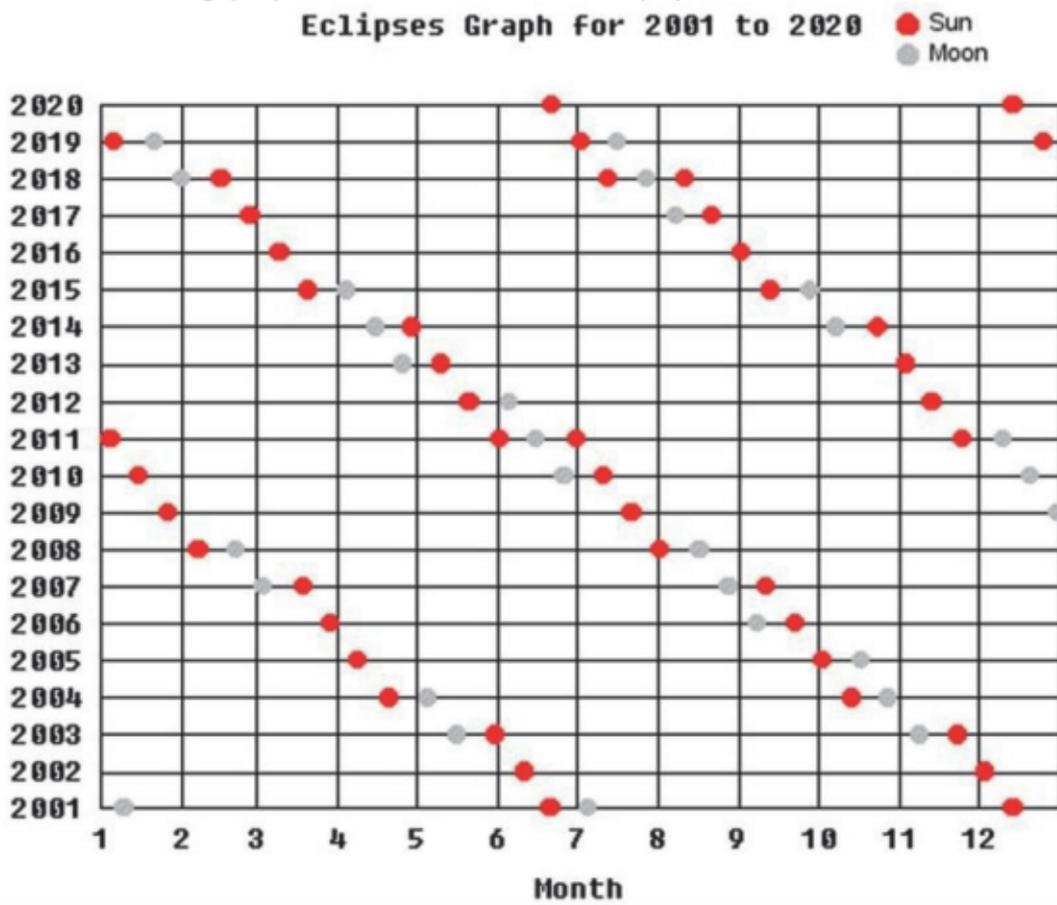


\*qu'en plus, la ligne des nœuds faisant un tour complet sur elle-même en 18.6 ans, il est **possible qu'il y ait 3 éclipses lors d'un mois**

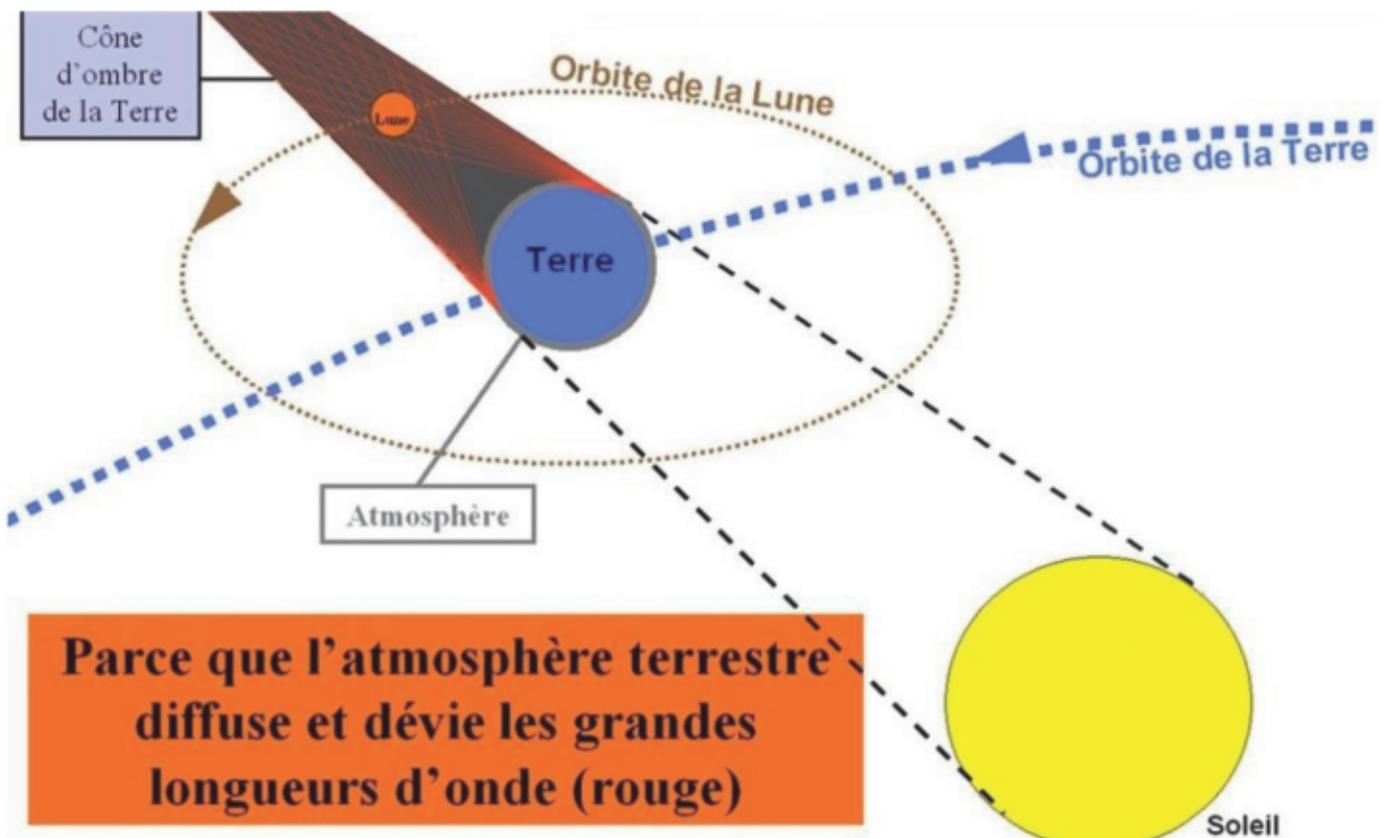
\*ainsi les « saisons des éclipses » se décalent chaque année de **20 jours** environ ( $365 : 18.6 = 20$  jours)

# Tout Aspach se passionne

Tableau chronologique permettant de vérifier tout ce qui précède



En complément voici l'explication de la teinte rougeâtre de la Lune lors d'une éclipse de Lune.



J.J. Ludwig Astroaspach

# Association Sportive Culture Loisirs d'Aspach ASCLA

Présidente : Mme Sabine SCHNEBELEN (03 89 07 41 80)

## Section rando :

Nous nous retrouvons une fois par mois pour marcher dans la bonne humeur

Prochaines dates :

Samedi 12 avril  
Dimanche 18 mai  
Vendredi 20 au 22 juin  
Dimanche 20 juillet  
Dimanche 17 Aout

## Renseignements :

**Martine GORSY 03 89 76 41 38 ou**  
**aveu6813@gmail.com**



## Le club des aînés :

Réunions les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredis du mois à partir de 13h45 à la Maison des Associations

Nous y pratiquons divers jeux de société et l'après-midi commence par un goûter.

Ci-contre les trois reines 2025 du club !

Nous faisons aussi de temps à autres quelques sorties.

**Renseignements : Madame Denise Gutleben**  
**2 impasse de la Fontaine 03 89 40 11 95**



## Astroaspach, section astro de l'ASCLA :

\_Nous nous réunissons tous les vendredis soir à l'observatoire pour observer, bricoler, préparer nos animations et notre prochaine semaine d'astronomie en août (voir ci-dessous notre installation de l'an dernier)

**Renseignements : JJ Ludwig au 03 89 40 62 79 ou**  
<http://astroaspach.fr>





## Pétanque Aspach

Président : M. Serge PROBST

### NAISSANCE D'UN CLUB DE PÉTANQUE : SOIXANTE MEMBRES ET TRENTE LICENCIÉS !

**À peine porté sur les fonts baptismaux, car créé par dix copains fin octobre 2024, le club de pétanque d'Aspach compte déjà trente licenciés sur les soixante membres inscrits au fichier. Présidé par l'inusable Serge Probst, le club entend bien jouer une belle carte sur le front des championnats régionaux.**

C'est parti d'un pari qu'une bande potes s'est fixé l'an dernier. Si les fondateurs du club y croyaient, d'autres sceptiques vouaient à l'échec cette initiative sortie du chapeau. C'était oublier hâtivement la dynamique que connaît le jeu provençal, né le siècle dernier à La Ciotat. C'était omettre de connaître le formidable élan de la pétanque qui fut un moment candidate aux derniers Jeux Olympiques, éjectée pour laisser la place à une discipline plus proche du divertissement que du pari sportif. Bref... mais cette mise en lumière d'une pratique dite de loisir, a permis à ce qui s'assimile à un sport à part entière de sortir du cliché « bob anisé », pour autant que la fédération nationale a drastiquement encadré la pratique et en a codifié les usages. La pétanque s'est forgée une éthique.

Voilà pour ce qui est d'installer le club d'Aspach dans son contexte de club sportif. La première assemblée générale s'est déroulée vendredi dernier 7 février à l'adresse du club au 12 de la rue du Stade, dans l'ancien club-house du FC Aspach, en présence de l'adjointe au maire Mme Céline Stevanovic. C'était la foule des grands soirs et le président Probst, nonobstant, remercia le maire Fabien Schoenig et ses conseillers pour avoir si bien accueilli le club en formation. Rappel évocateur, en chiffres, du président : *« Il faut savoir que le club d'Aspach fait désormais partie des 6000 autres clubs en France qui compte 300.000 licenciés ! Nous sommes à ce jour le 24 ème club du comité départemental du Haut Rhin 68, et notre adhésion a marqué les esprits par le nombre de licenciés, 29 licenciés, qui nous place déjà 14ème sur les 24 clubs du département »* .

### Championnats et loisir

Le club, affilié à Jeunesse et Sport ainsi qu'à la FFPJP, témoigne d'un dynamisme remarquable. À peine créé, les nouvelles licences encore chaudes, il engage trois équipes dans des championnats régionaux : *« Pour 2025 nous inscrivons 3 équipes : Une équipe féminine ; une équipe 7 en 3ème division, et une équipe vétérans. Nous serons également inscrits dans l'ensemble des coupes (de France, d'Alsace...) »*. Puis Serge Probst brossa le paysage selon sa vision du futur : *« Une montée en division 2 de l'équipe 1, les féminines et les vétérans qui jouent le haut du classement, et pourquoi pas une montée... Cela permettrait de pérenniser le club et d'inscrire une 4e équipe »*.

Pour sa part, Mme Céline Stevanovic a félicité les porteurs du projet pour la célérité avec laquelle ils ont mis en place les structures physiques et administratives du club, ainsi que les infrastructures des quatre terrains aujourd'hui disponibles et entretenus dans les règles de l'art. Elle a également fait part du soutien de la commune pour d'éventuels développements que le club envisage, avec sagesse, afin d'entrevoir l'avenir durablement.

Pour clore cette première assemblée générale et en guise de conclusion, Serge Probst a rappelé avec détermination les préceptes des fondateurs : *« Nos valeurs doivent être le respect mutuel envers les adversaires mais aussi des partenaires ; la défense de notre club et du village qui nous accueille avec fierté ; faire preuve de sportivité ; pratiquer notre sport en toute convivialité et la tolérance »*.

J-J.T

## Sax o'clock

Présidente : Mme Sandra DILLESEGER (06 71 50 60 43)

Sax o'clock est toujours à la recherche de saxophonistes.

Alors si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous rejoindre.

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter :

- soit par mail à l'adresse [ensemble.saxoclock@gmail.com](mailto:ensemble.saxoclock@gmail.com)
- soit via notre page Facebook : Sax o'clock Aspach

Par ailleurs, pensez dès à présent à réserver la date du **22/06/25** dans vos agendas car Sax o'clock jouera pour la fête de la musique à la Guinguette Moonshine à Aspach. Entrée libre.



## Cercle Sainte Cécile d'Aspach

Président : M. Fabien ITTY (03 89 40 08 73)



## AGS (gestion de la salle polyvalente)

Président : M. Michel Schober (03 89 40 04 82)





## Amicale des Donneurs de Sang d'Aspach

Présidente : Mme Alexia BERNAVA

Tout d'abord, nous tenons à remercier l'ensemble des donneurs toujours aussi impliqués lors de nos collectes par leur présence et leur engagement plus que nécessaire auprès des personnes dans le besoin. Merci pour leur implication !

Nous avons eu à la suite de la dernière collecte notre assemblée générale. Nous remercions le maire pour sa présence.

Lors de cette assemblée, j'ai eu l'honneur de succéder à Fernande Rich dans le rôle de présidente, Fernande que nous remercions pour toutes ces années d'implication et année à venir puisqu'elle nous fait le plaisir de continuer à s'investir à nos côtés en tant que bénévole.

Nous comptons sur votre présence pour **nos prochaines collectes de sang** qui auront lieu les :

- **Vendredi 23 mai 2025**
- **Vendredi 5 septembre 2025**
- **Vendredi 14 novembre 2025**

Nous espérons vous voir nombreux, car chaque don permet de sauver des vies ! Nous passerons également dans la commune le **samedi 5 avril 2025** pour notre traditionnelle **vente de brioches**. Nous avons hâte de venir à votre rencontre.

Au plaisir de vous revoir et d'accueillir de nouveaux donneurs.

Alexia Bernava



## Conseil de Fabrique d'Aspach

Présidente : Mme Evelyne KLEIBER (03 89 40 68 72)



## Amicale Pêche et Loisirs d'Aspach

Président : M. Joël KLEIBER (03 89 07 59 43)

# Union Nationale des Combattants d'Aspach

Président : M. Jean-Luc BUCHERT (06 13 06 86 13 / jean-luc.buchert@sfr.fr)



## Informations

Mars 2025

Le comité de l'UNC, association d'ASPACH, porte à votre connaissance les dernières informations du monde combattant.

### Manifestations de l'association

Le samedi 29 mars 2025 aura lieu comme tous les ans notre première sortie : repas Carpes Frites au restaurant AU SOLEIL à WAHLBACH.



**Date non définie (attente confirmation date du conférencier): Conférence sur ORADOUR sur GLANE prévue dans la salle polyvalente d'ASPACH**

La cérémonie de la journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation aura lieu le **dimanche 27 avril 2025** au monument aux morts d'Altkirch.

La Commémoration du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la victoire du 8 mai aura lieu le **samedi 10 mai 2025**. Messe en l'église St Laurent d'ASPACH et dépose de gerbes au monument aux morts. Vin d'honneur servi à la mairie.

Le **18 juin 2025** cérémonie commémorant l'appel du Général de Gaulle au monument aux morts d'ALTKIRCH

**Date non définie : Mois de juin séance de TIR UNC à Cernay (cibles sangliers passants et Ball Trappe)**

**Date non définie : samedi XX septembre 2024 nous nous retrouverons pour notre repas d'automne.**

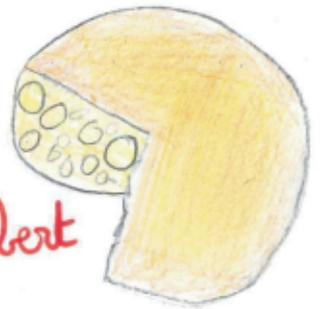
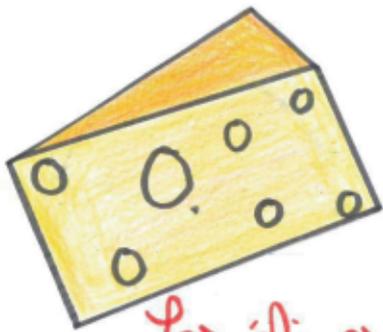
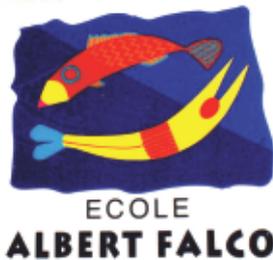
Le **jeudi 16 octobre 2025** à Montreux-Vieux : commémoration des victimes de l'AFN (C'est à notre Dame de Lorette que repose le soldat inconnu d'AFN)

Le **dimanche 19 octobre 2024** pèlerinage UNC à THIERENBACH.

Le **samedi 08 novembre se déroulera 2025** la cérémonie du souvenir de la fin de la première guerre mondiale. Messe en l'église St Laurent d'Aspach et dépose de gerbe au monument aux morts. Vin d'honneur servi à la mairie.

Le **samedi 29 novembre 2025** nous nous réunirons à partir de 14h00 à la maison des associations d'ASPACH pour notre Assemblée Générale.



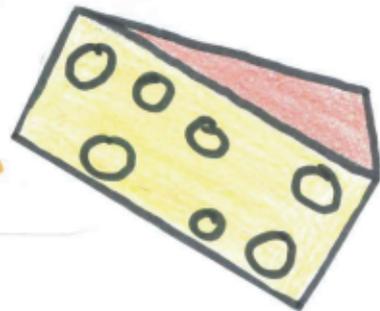


Les élèves et les enseignants de l'école Albert Falco d'Aspach remercient toutes les personnes qui ont participé à la vente de fromage.

Grâce à votre générosité, nous pourrons aller en sortie au Parc du Petit Prince, à Buhl, dans les Vosges, au zoo de Mulhouse selon les classes. Nous espérons que vous vous êtes régolés!  
Rendez-vous l'année prochaine pour de nouvelles dégustations!



L'école d'Aspach



# Carnaval est revenu !

Les élèves de la classe de GS, MS, PS racontent...

Le 4 mars, c'était Mardi Gras : nous avons fêté carnaval.



Les Petits étaient déguisés en Lunes, les Moyens en astronautes et les Grands en systèmes solaires !



Nous n'avons pas eu le droit de sortir dans la rue... Quel dommage !! Alors, nous avons chanté et dansé dans la cour de l'école. Nous avons des instruments de musique pour faire beaucoup de bruit. C'était super !



Et puis, nous avons mangé des Schangalas et des Boules de Berlin que nous avons préparés lundi. C'était délicieux !!



RANDONNEE SPORTIVE N°4 : Nous voici partis pour une belle randonnée de 7km environ au départ d'Aspach, sur les communes de Heidwiller et Tagolsheim.

Départ école : on suit le **disque bleu** 



1ere étape : **réservoir**

Arrivée dans la commune de **HEIDWILLER**



**Le château et le manoir**



**Pause goûter à la chapelle d'Heidwiller**



**Nous voilà repartis vers la commune de Tagolsheim**

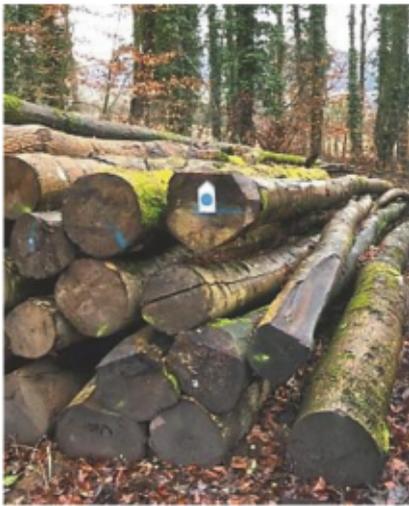
**Chemins boueux et arbres au sol...**



**Retour en montée dans la forêt...**



**Les forestiers travaillent et préparent le bois nécessaire ...**



**Retour vers Aspach, ça monte ...**



**Nous voilà sur les crêtes...**



**et retour à l'école, bien fatigués !**



**Superbe randonnée, nous avons tous très bien marché !**



réception des forces vives du village  
le 4 janvier

le prochain numéro  
de Tout Aspach est  
prévu pour août  
2025



travaux rue des Jardins



le sentier pieds nus commence à prendre forme...